

Inventaires Communaux de la Biodiversité Commune de Berlaimont Année 2016



Inventaires Communaux de la Biodiversité

Commune de Berlaimont

Année 2016

Réalisation : Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois

Contacts PNRA:

Cyril Lamarre ó Chargé d'étude « Observatoire de la biodiversité »

cyril.lamarre@parc-naturel-avesnois.com

Aurélien Thurette ó Chargé de mission Patrimoine naturel

aurelien.thurette@parc-naturel-avesnois.com

Coordination : Aurélien Thurette

Rédaction : Cyril Lamarre

Expertise de terrain : Germain Pétus & Fabien Charlet

Cartographies : Audrey Sladkowski

Avec le soutien de :



Illustrations de couverture

Saxifrage granulée
(*Saxifraga granulata*)
Germain Pétus,
PNRA, 2016 ©

Triton ponctué (*Lissotriton vulgaris*)
Germain Pétus, PNRA, 2016 ©

Remerciements

Merci à M. Michel Hannecart maire de Berlaimont, ainsi qu'à l'ensemble du conseil municipal pour leur soutien et leur adhésion à cet Inventaire Communal de la Biodiversité.

Nos remerciements vont également aux Berlaimontois (propriétaires, agriculteurs, etc) pour leur accueil et ainsi leur contribution à une meilleure connaissance de la biodiversité sur leur commune tout au long de cette année 2016.

Merci pour leur contribution, au Parc naturel régional de l'Avesnois (PNRA) présidé par Guislain Cambier et dirigé par Yvon Brunelle. Merci à Aurélien Thurette, chargé de mission « Patrimoine naturel et biodiversité » et à Germain Petus et Fabien Charlet, Technicien de l' « Observatoire de la biodiversité » pour leur participation aux inventaires.

Les inventaires communaux de la biodiversité : un outil au service de la commune

Le Parc naturel régional de l'Avesnois propose un programme d'amélioration de la connaissance écologique des communes.

Pourquoi ?

Les objectifs de ce programme sont de **répondre à plusieurs orientations ou mesures de la charte du PNRA** :

- améliorer et structurer la connaissance pour cibler les actions ;
- maîtriser l'artificialisation, l'eutrophisation et la dégradation des espaces ruraux ;
- améliorer la diffusion de la connaissance de la biodiversité et assurer son appropriation par les populations du territoire ;
- se doter d'une culture commune en matière d'aménagement et d'urbanisme pour une meilleure prise en compte de l'environnement et des patrimoines ;
- améliorer la prise en compte de l'environnement, des paysages dans la conception et la question des projets d'aménagement publics et privés.

Les ICB : un outil d'aménagement du territoire.

Les Inventaires communaux de la biodiversité apportent les clés permettant l'intégration du respect de l'environnement en amont des projets d'élaboration de document d'urbanisme (PLU, carte communale...), de remembrement ou autre aménagement. L'évolution de l'exigence concernant la prise en compte des milieux naturels, notamment dans les PLU, se traduit par la mise en place d'évaluations environnementales. Il s'agit d'un enjeu

Focus : Grenelle de l'environnement

En 2007, le Grenelle de l'environnement est initié suite au constat que la France traverse une grave crise climatique et écologique. Deux lois sont issues de cette réflexion afin de mieux prendre en compte l'environnement dans les domaines du bâtiment et de l'urbanisme, du transport, de l'énergie-climat, de la biodiversité, de la santé et de la gouvernance. Le Grenelle de l'environnement marque la prise de conscience au plus haut niveau de l'importance de l'environnement et de l'écologie dans notre pays.

particulièrement fort sur le territoire de Parc naturel régional, où le développement des communes est étroitement lié à la préservation.

Les ICB : un outil de préservation des milieux

Les Inventaires communaux de la biodiversité permettent d'identifier les zones d'intérêt écologique fort ainsi que les potentialités d'actions permettant d'améliorer l'expression de la biodiversité des milieux naturels sur l'ensemble du territoire communal.

Les constats issus de ce travail permettront d'une part de mettre en avant les enjeux écologiques identifiés sur la commune et également d'alimenter les réflexions quant à leur prise en compte notamment dans le cadre de projets d'aménagement locaux (documents d'urbanisme,...).

Pour qui ?

Toutes les communes du parc peuvent bénéficier de ce programme d'inventaire de la biodiversité. Cependant, le parc le propose préférentiellement aux communes pour lesquelles des lacunes sont identifiées en termes de connaissance naturaliste. Au travers de cet inventaire communal de la biodiversité, le parc souhaite répondre à l'un des objectifs prioritaires de sa charte, à savoir : « Améliorer et structurer la connaissance de la faune et de la flore ».

Le plan de parc, document cartographique associé à la charte, est un outil précieux dans l'identification des communes où la réalisation d'un inventaire communal de la biodiversité contribuerait largement à l'amélioration de la connaissance du patrimoine naturel. Sur ce plan de parc sont localisées des « espaces de biodiversité à étudier », il s'agit de zones a priori intéressantes pour la nature, de par la configuration du paysage. Cependant, l'absence de donnée naturaliste en ces zones n'en permet pas la certitude.

Ainsi, réaliser un inventaire communal de la biodiversité dans des communes pourvues d'espaces de biodiversité à étudier permet de confirmer ou d'infirmer l'intérêt de ces espaces pour la biodiversité.

Depuis 2012, quinze communes ont bénéficié de ce programme :

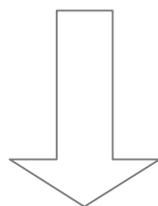
- 2012 : *Mazinghien et Rejet-de-Beaulieu* ;
- 2013 : *Bousignies-sur-Roc et Eppe-Sauvage* ;
- 2014 : *Lez-Fontaine, Obrechies, Saint-Hilaire-sur-Helpe, Solrinnes* ;
- 2015 : *Audignies, Mecquignies, Obies* ;
- 2016 : *Berlaimont, Noyelles-sur-Sambre, Sassegnies et Hon-Hergies*.

En 2017, trois nouvelles communes seront pourvues de leur inventaire, à savoir Catillon-sur-Sambre, Landrecies et Ors.

Comment ?

Parc Naturel Régional de l'Avesnois (PNRA)

- Réalisation du projet
- Communication
- Sensibilisation
- Mise en place de la méthodologie
- Collecte des données
- Analyse écologique
- Rédaction des rapports
- Conseils de gestions des milieux et de la biodiversité locales.



Bénéfices pour la commune :

- Analyse écologique gratuite de la biodiversité de la commune
- Communication facilitée avec le PNRA
- Soutien/Conseil à la rédaction des documents d'urbanisme
- Sensibilisation sur le patrimoine naturel



- **La** phase de terrain est réalisée, depuis 2015, par les salariés du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de l'Avesnois (SMPNRA). Ce travail était réalisé depuis 2012 par le Conservatoire d'Espace Naturel du Nord-Pas-de-Calais. La même méthodologie de travail a été reprise par le PNRA. Le terrain se déroule de mars à août.
- Les **résultats** sont fournis sous forme de cartographies rapidement interprétables par les acteurs de terrain.
- L'**analyse des enjeux écologiques** est une synthèse qui permet d'évaluer l'intérêt écologique des différentes entités communales.

Sommaire

REMERCIEMENTS	3
LES INVENTAIRES COMMUNAUX DE LA BIODIVERSITÉ : UN OUTIL AU SERVICE DE LA COMMUNE.....	4
TABLE DES MATIÈRES : CARTES	9
OCCUPATION DU SOL.....	11
LES HAIES ET LEURS QUALITÉS ÉCOLOGIQUES.....	14
ÉVOLUTION DE L'OCCUPATION DU SOL	18
BILAN DES INVENTAIRES DES ESPÈCES.....	21
ESPÈCES ET HABITATS D'INTÉRÊTS PATRIMONIAUX	23
ENJEUX ÉCOLOGIQUES	31
Description des zones à enjeux	32
POTENTIALITÉS ÉCOLOGIQUES SUR LES COMMUNES DE BERLAIMONT :	36
PRÉSERVATION ET AMÉLIORATION DE L'EXISTANT.....	36
Mesure 1 : Restauration et préservation des mares prairiales	37
Mesure 2 : Restauration et préservation des prairies humides.....	39
Mesure 3 : Atteindre l'objectif de bon état écologique des cours d'eau défini par la loi sur l'eau (loi n° 2006-1772).	41
Mesure 4 : Limiter l'extension des espèces invasives	42
Mesure 5 : Préservation et maintien du bocage.....	43
Mesure 6 : Prise en compte de la biodiversité dans les boisements.....	46
Mesure 7 : Aménagements de bâtiments en faveur de la biodiversité.....	47
RETOURS SUR QUELQUES CONSTATS DE TERRAIN	48
ANNEXES	51

Inventaire floristiques.....	53
Inventaire faunistique.....	65
FICHES DESCRIPTIVES:	73
Les haies et le bocage.....	74
Définitions et enjeux.....	74
Les différents types de haies de l'Avesnois.....	74
Gestion du bocage et impact sur la biodiversité.....	75
Les haies et l'agriculture.....	75
Les étangs et mares prairiales.....	76
Introduction	76
Description et intérêt des mares	76
Qualités écologiques des mares et menaces.....	76
Menaces.....	77
Description sommaire des différentes ceintures végétales.....	77
Les systèmes prairiaux	80
Les prairies pâturées.....	80
Les prairies fauchées.....	81
La disparition des prairies	82
Les plantes exotiques envahissantes.....	84
Définition	84
Impacts	84
Gestion.....	84
Fiches habitats.....	85
Fiches faune.....	92
Fiches flore	104

Table des matières : Cartes

CARTE 1 CARTE DE L'OCCUPATION DU SOL SIMPLIFIÉE DE 2009.....	13
CARTE 2: ETAT DES LIEUX DES LINÉAIRES DE HAIES SUR LA COMMUNE	16
CARTE 3 : EVOLUTION DES LINÉAIRES DE HAIES ENTRE 1998 ET 2012.....	17
CARTE 4 : EVOLUTION DE L'OCCUPATION DU SOL ENTRE 1998 ET 2009.....	19
CARTE 5: CARTE DES ZONES HUMIDES IDENTIFIÉES.....	20
CARTE 6 : CARTE DE LOCALISATION DES DIFFÉRENTES OBSERVATIONS RÉALISÉES.....	22
CARTE 7 : CARTE DES HABITATS IDENTIFIÉS.....	25
CARTE 8: LOCALISATIONS DES ESPÈCES PATRIMONIALES RECENSÉES	30
CARTE 9 : LOCALISATION DES ZONES À ENJEUX.....	35
CARTE 10 : CARTE DES ZONES À ENJEU DE CONSERVATION ET D'ACTIONS.....	50

Table des matières : Tableaux

TABLEAU 1: TABLEAU RÉCAPITULATIF DE L'ÉVOLUTION DE L'OCCUPATION DU SOL DES CULTURES ET PRAIRIES ENTRE 1998 ET 2009	18
TABLEAU 2 : TABLEAU SYNTHÉTIQUE DES DONNÉES RECUEILLIES PAR GROUPE DURANT L'ICB 2016	21
TABLEAU 3 : TABLEAU SYNTHÉTIQUE DES HABITATS ASSEZ RARES/RARES ET/OU VULNÉRABLES.....	24
TABLEAU 4 : TABLEAU RÉCAPITULATIF DES ESPÈCES FAUNISTIQUES PATRIMONIALES RECENSÉES EN 2016	26

Synthèse

Berlaimont est une commune de 3 122 Habitants (Source Insee 2013) située sur le territoire du Parc Naturel Régional de l'Avesnois (PNRA), au sud de Bavay. Elle appartient au canton d'Aulnoye-Aymeries et fait partie de la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre.

Au court de l'année 2016, la commune de Berlaimont a bénéficié des « Inventaires Communaux de la Biodiversité » (ICB) réalisés par le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de l'Avesnois (SMPNRA), tout comme trois autres Hon-Hergies, Sassegnyes et Noyelles-sur-Sambre. Ces deux dernières sont voisines à Berlaimont. Cela permet une meilleure connaissance des continuités écologiques, et notamment des corridors, en Vallée de la Sambre.

Berlaimont est située en rive gauche de la Sambre et à proximité de la forêt de Mormal. La commune est composée d'un maillage bocager emblématique du PNRA, plus ou moins préservé et des zones à dominante humide d'intérêt écologique.

Dans le cadre de ces ICB, les inventaires réalisés en 2016 ont permis de recenser 260 espèces dont 153 de flore sur la commune de Berlaimont. Parmi ces espèces, un total de 26 espèces faunistiques et 14 espèces floristiques sont considérées comme patrimoniales.

Dans l'optique de conserver et améliorer la biodiversité communale, sept mesures ont été identifiées et localisées. Ces mesures, avec le soutien d'un certain nombre d'acteurs locaux, pourraient être développées et améliorer ainsi le patrimoine naturel.

Ce document présente dans un premier temps un descriptif de la commune. Ensuite, un bilan des espèces recensées est dressé. Les enjeux et les potentialités de gestion seront présentés dans une troisième partie.

La liste des espèces rencontrées et quelques fiches thématiques sur des espèces patrimoniales se trouvent en annexes.

Occupation du sol

L'occupation du sol représente l'utilisation qui est faite du territoire. On y distingue les cultures, les prairies, les boisements, les espaces en eau et les espaces urbanisés (zones d'habitations et jardins). Une carte localisant les résultats obtenus a été réalisée (**voir carte 1**).

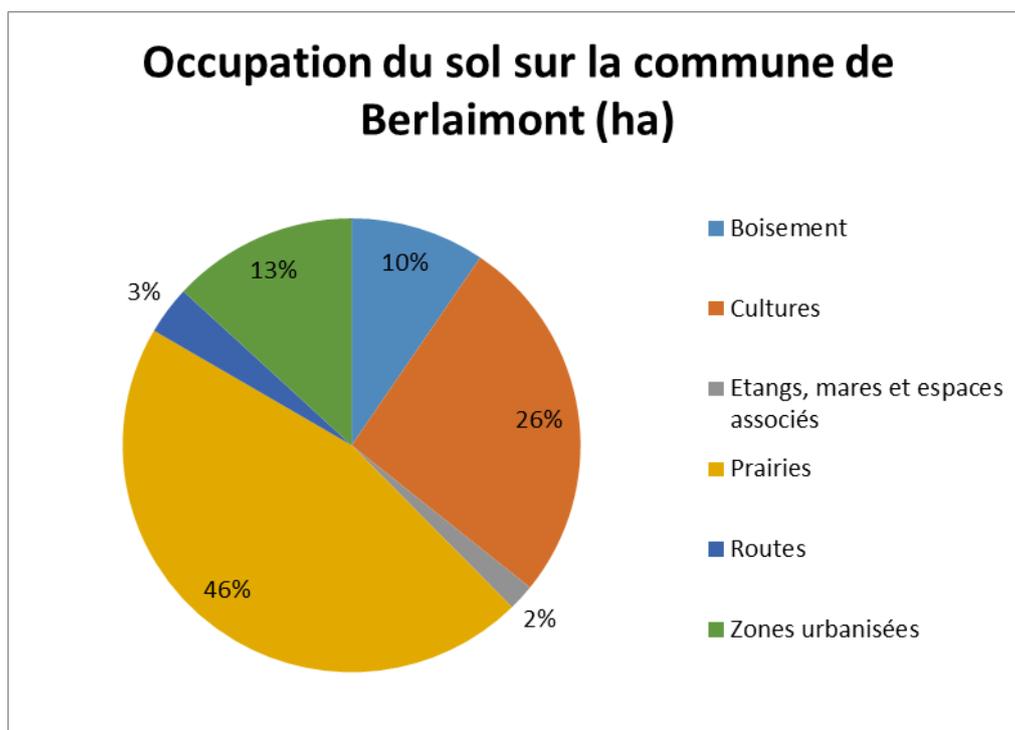
L'occupation des sols de la commune de Berlaimont se partage majoritairement entre prairies bocagères et exploitations agricoles. La surface de boisement est relativement faible, mais les communes se situent en lisière de la forêt domaniale de Mormal.

Soulignons ici que le territoire de la commune comprend cinq ZNIEFF de type I et II (Zone Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique) :

- Forêt domaniale de Mormal et ses lisières (13707 ha)
- Basse vallée de la Sambre entre l'Helpe Mineure et les étangs de Leval (1435 ha)
- Complexe écologique de la forêt de Mormal et des zones bocagères associées (29902 ha)
- Plaine alluviale de la Sambre en amont de Bachant (5264 ha)
- Prairies humides d'Aymeries (833 ha)

La commune de Berlaimont s'étend sur 13.1 km². La **figure 1** reprend la répartition de l'occupation du sol.

Figure 1 : Synthèse de l'occupation du sol sur la commune de Berlaimont



Les cultures : 27 % (346 ha)

Les cultures occupent le nord-est de la commune et représentent près d'un quart de l'occupation du sol. Les zones cultivées forment des ensembles continus. Au cours de ces dernières années, la surface occupée par les cultures a progressé (3 hectares depuis 1998) (voir la carte 2). Cette surface tend vers une augmentation suivant les pratiques agricoles actuelles.

Les prairies : 47 % (604 ha)

Près de la moitié de la superficie de Berlaimont est occupé par des prairies humides et sèches, pâturées ou de fauche. A l'échelle du PNR Avesnois, les prairies représentent un enjeu majeur sur la conservation de son paysage mais également de sa biodiversité. A ce jour, la surface de prairies est fortement menacée par l'urbanisation et la modification des pratiques agraires (retournements des prairies, arrachages de haies,...). Depuis 1998 se sont 12 hectares qui ont été perdus.

Les boisements : 10 % (125 ha)

La surface de boisements est composée principalement par le « Bois des Grandes Haies » situé au Nord de la commune en connexion avec la forêt de Mormal ayant une vocation de corridor écologique.

Les divers boisements sont formés pour l'essentiel par des feuillus.

Les zones urbanisées : 14 % (173 ha)

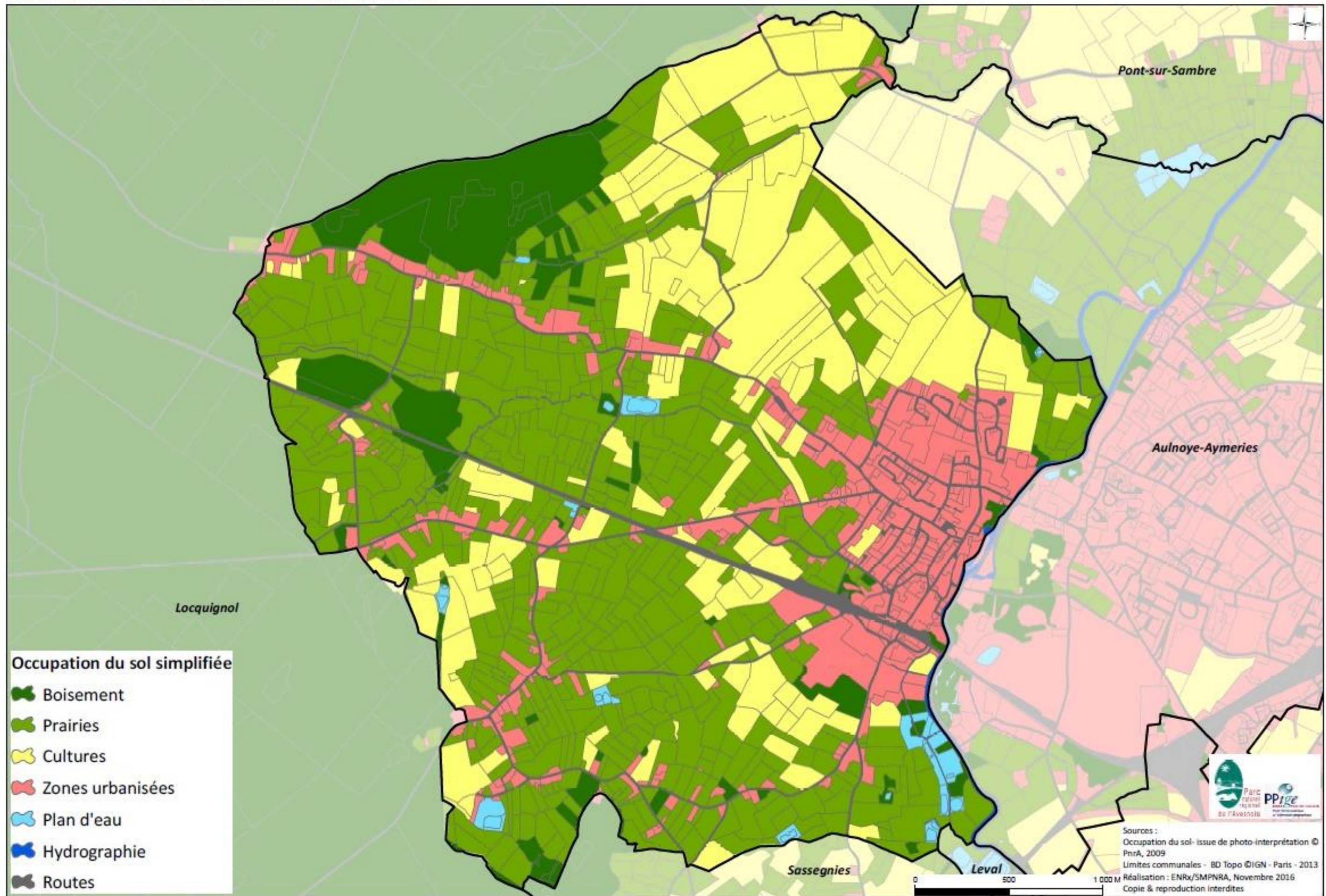
Le cœur de la ville est principalement concentré au centre-Est de son territoire puis le long des principales infrastructures de transports (voiries, voies ferrées,...). Toutefois, même si la surface d'urbanisation ne représente que 16% du territoire, la commune de Berlaimont est traversée d'Ouest en Est par un grand nombre de voies de communications (routes voies ferrées,...) créant de nombreuses ruptures écologiques.

Les étangs, les mares et les espaces associés : 2 % (24 ha)

Les milieux aquatiques sont constitués par quelques étangs privés dédiés à la pratique de la chasse et de la pêche, puis de mares prairiales. Ces dernières sont pour la plupart situées à proximités de boisements ou de haies, ce qui en fait des milieux intéressants pour la biodiversité. Trois ruisseaux traversent la commune : « le ruisseau des Grandes haies, le Petit Rieu et des Arbres ». De nombreux contre fossés sont également présents permettant de créer des habitats de substitutions pour la biodiversité.

La **carte 1** présente l'occupation du sol sur le territoire de Berlaimont.

Berlaimont - Occupation du sol simplifiée 2009



Carte 1 : Occupation du sol simplifiée de 2009

Les haies et leurs qualités écologiques

FOCUS : Les Haies

Les haies constituent l'élément paysager principal du bocage Avesnois.

Elles jouent un rôle :

Agronomique en tant que délimitation des parcelles, brise-vent, barrière contre l'érosion.

Écologique comme, abri, lieu de nourrissage et de reproduction pour la faune et donc cynégétique quand la faune tient lieu de gibier

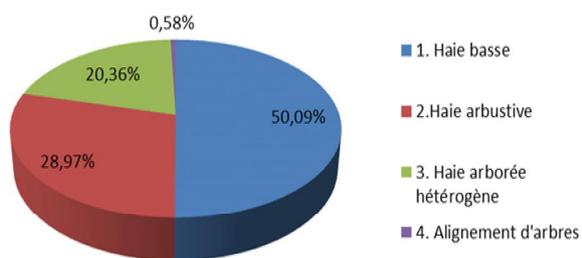
Paysager, esthétique et donc touristique

(A noter que le Parc a conduit en 2013 un stage sur les services écosystémiques rendus par le bocage)

La qualité d'une haie dépend de sa capacité à assurer ces différentes fonctions. La valeur écologique d'une haie est amplifiée quand celle-ci est associée à une prairie.

Bon à savoir : En 2011, le Parc a réalisé une étude sur l'intérêt de la haie pour les oiseaux. Sans surprise, celle-ci a démontré que les haies hautes associées aux prairies accueillent le plus grand nombre d'espèces d'oiseaux nicheurs – Sollicitez directement le Parc pour une consultation.

Répartition des haies sur la commune de Berlaimont d'après leur typologie



La commune de Berlaimont qui partage son territoire entre prairies, boisements et cultures, compte 154 kilomètres de haies (données 2012).

Celles-ci se répartissent sur l'ensemble du territoire contribuant ainsi à un paysage bocager, typique de l'Avesnois. On note cependant une absence dans le secteur Nord-Est de la commune liée à de grandes zones mises en cultures.

En matière de typologie de haies, ce sont les haies basses qui marquent le paysage. En effet elles représentent 50% des linéaires de la commune. Les haies arborées hétérogènes et haies arbustives qui représentent respectivement 20.36% et 29% sont les haies considérées de bonne qualité écologique, c'est-à-dire offrant une structuration permettant de remplir les rôles énoncés précédemment (voir encadré).

Le linéaire de haies entre 1998 et 2012 a diminué d'environ 4 kilomètres¹. Ces 4 kilomètres sont issus de la disparition de 13,8 kilomètres de haies et d'un renouvellement par environ 9,8 kilomètres. Cependant, selon le mode de gestion, les nouveaux linéaires mettront un certain temps avant de remplir leurs différents rôles écologiques.

Cette diminution cache cependant des modifications de typologie. En effet les haies arbustives et les alignements d'arbres ont diminué, mais cette baisse est compensée en partie par de la haie arborée hétérogène et principalement par des haies basses. A noter que la carte de l'évolution des haies entre 1998 et 2012 indique les disparitions de haies

¹ A noter que la carte n°2 sur l'évolution des haies entre 1998 et 2012 indique la disparition de haies mais pas les nouvelles implantations

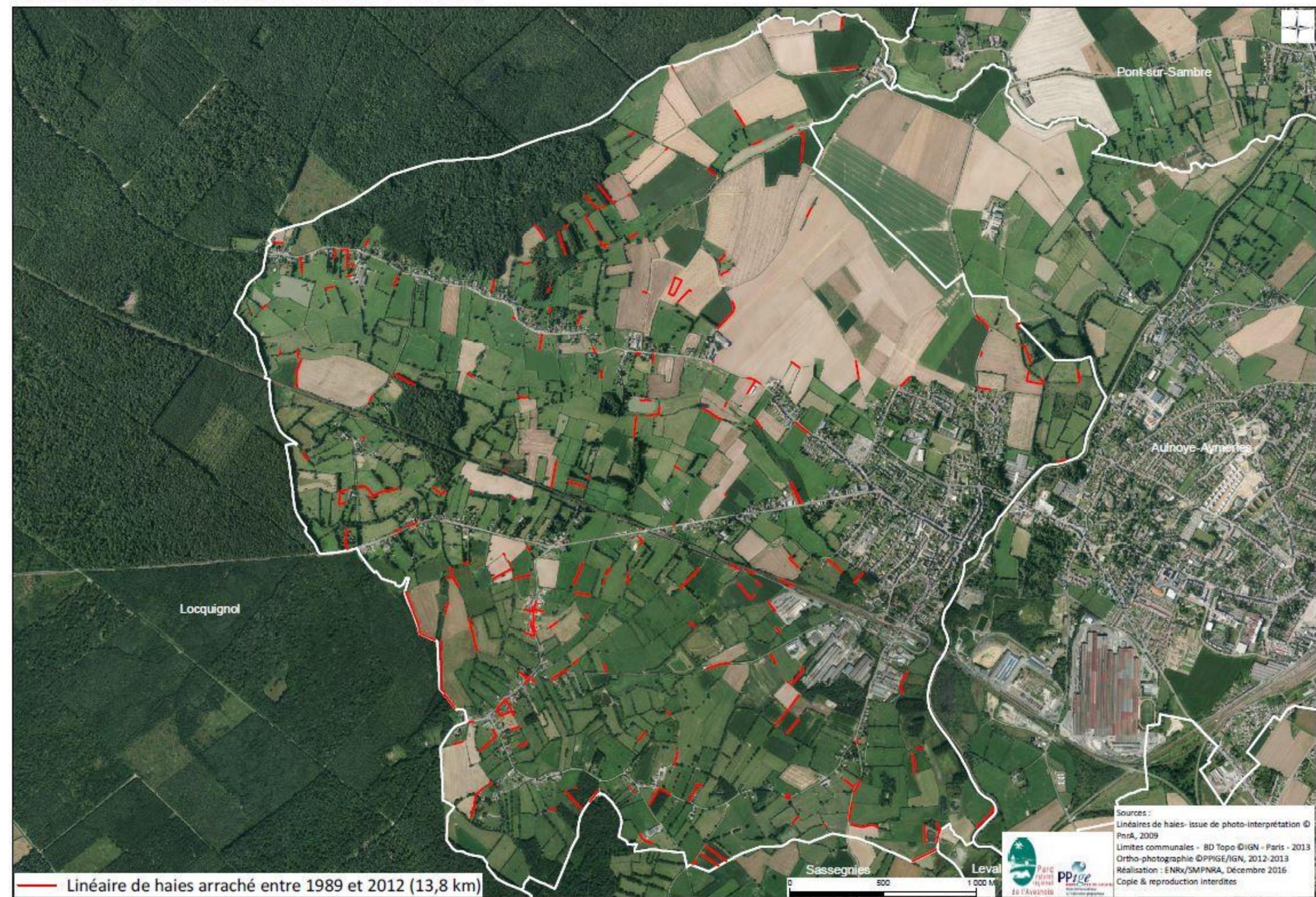
mais pas les nouvelles implantations.

La perte de fonctionnalité écologique du bocage est supérieure à la réduction numérique du linéaire bocager, puisque que ce n'est qu'au bout de plusieurs années de développement que les services écosystémiques apportés par la haie pourront se faire ressentir (gîte et couvert pour la faune, brise vent pour le bétail, maintien des sols...) tout en sachant que ces services resteront conditionnées à l'entretien prévu pour ces haies (une haie haute et large rend plus de services écosystémiques qu'une haie basse).

On compte au total plus de 154 km de haies sur la commune. Il semble donc primordial de préserver ce linéaire en conservant et favorisant les haies hautes et diversifiées.



Carte 2: Etat des lieux des linéaires de haies sur la commune



Carte 3 : Evolution des linéaires de haies entre 1998 et 2012

Évolution de l'occupation du sol

Une étude de l'évolution de l'occupation du sol a été réalisée à l'aide du logiciel QGIS, par analyse par photo-interprétation de la couche d'occupation du sol de 1998 comparée à celle de 2009. Les résultats de cette analyse sont représentés en carte 4.

Par ailleurs, le tableau 1 synthétise les surfaces de prairies perdues par commune entre 1998 et 2009. La commune Berlaimont est plus ou moins touchée par ce remaniement de l'usage des sols.

Tableau 1: Tableau récapitulatif de l'évolution de l'occupation du sol des cultures et prairies entre 1998 et 2009

Typologie	Commune	Supercifie en 1998 (ha)	Supercifie en 2003 (ha)	Supercifie en 2009 (ha)	Evolution 98-09 (ha)
Cultures	Berlaimont	333,36	331,13	336,30	3
Prairies	Berlaimont	622,11	618,50	609,94	-12
Total		955,46	949,63	946,24	-9

En effet, nous pouvons constater **une perte de 12 hectares de prairies** sur l'ensemble de la commune de Berlaimont. Ce phénomène est en constante évolution sur l'ensemble du territoire du Parc de l'Avesnois. Mis à part la dégradation du paysage bocager, le retournement des prairies entraîne délibérément des risques d'érosions des sols, entraînant parfois des coulées boueuses et des inondations dans nos villages.



Image 1: Inondation (la Voix du Nord)

Les surfaces en herbe, en particulier les prairies naturelles, sont très favorables au maintien des espèces sauvages, qu'elles soient animales ou végétales

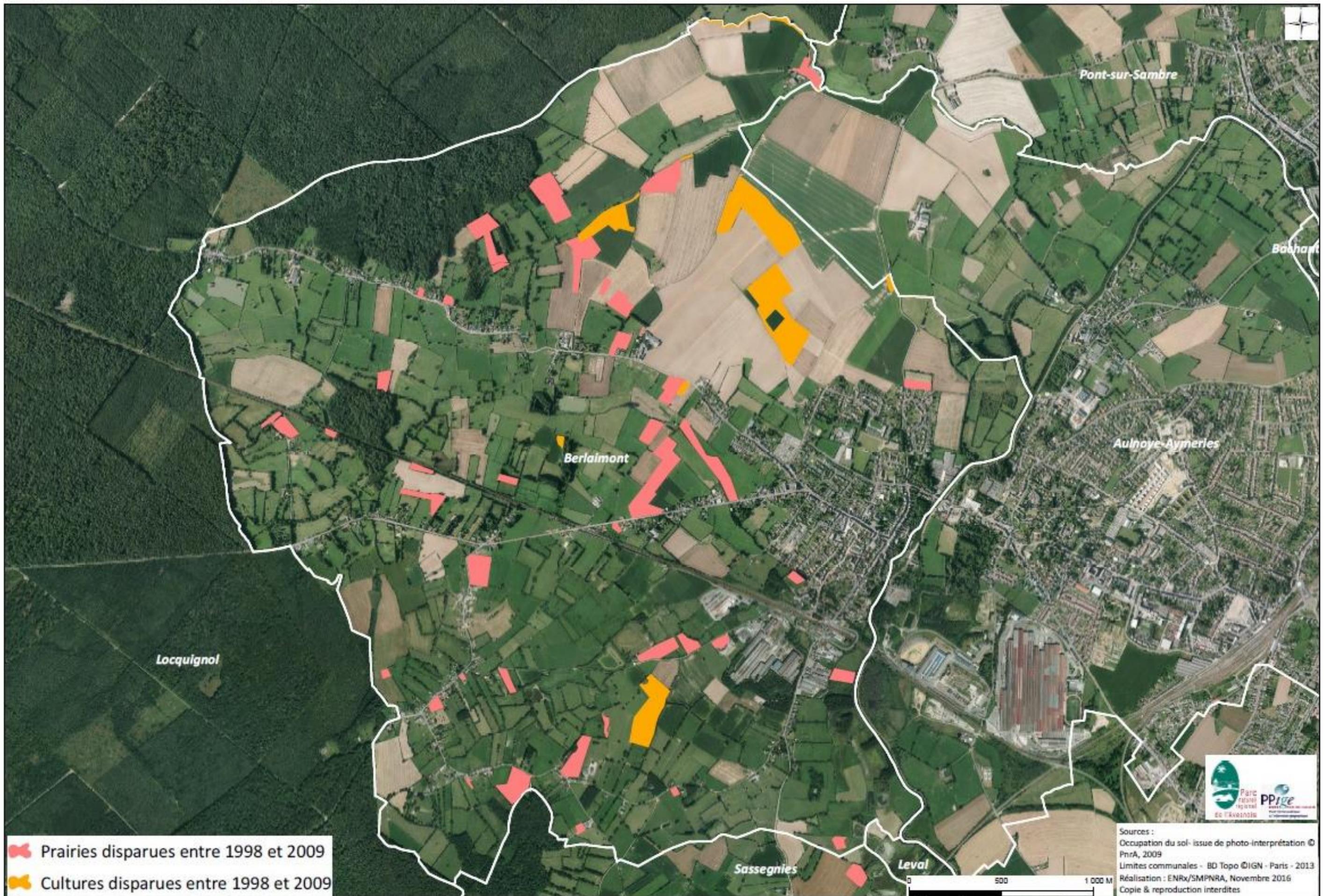
De plus, les prairies permanentes ont également un rôle pour la protection de la biodiversité locale. En effet, une forte diminution de la valeur écologique est clairement observable sur des territoires composés de cultures.

Rappelons que Berlaimont figure dans la liste des zones vulnérables issues de la directive nitrates (2012) établie par les services de la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer).

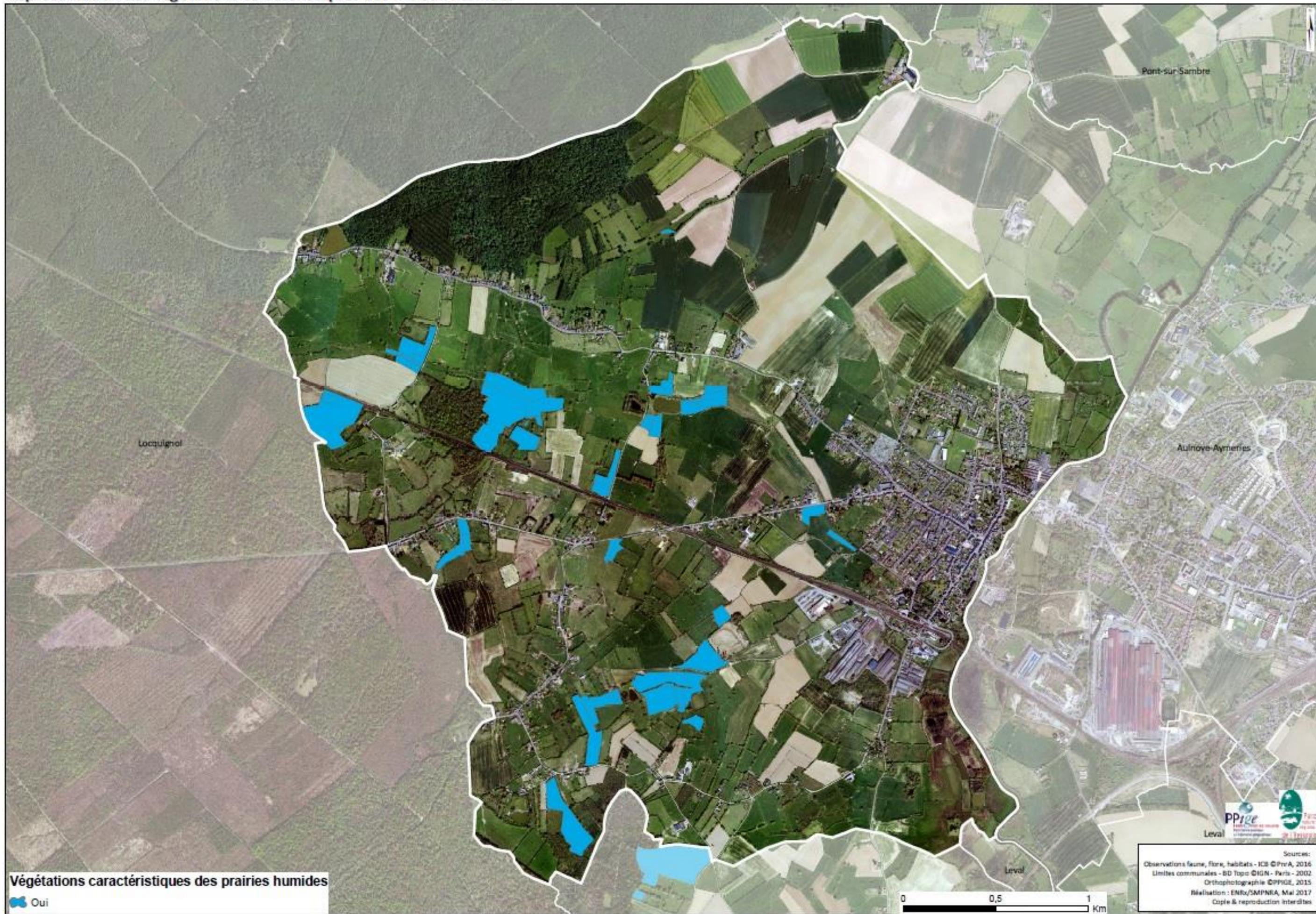
Cette réglementation interdit tous les retournements de prairies permanentes (plus de 5 ans) en vue de protéger les eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole pour la région Hauts-de-France. A titre dérogatoire des autorisations peuvent être délivrées (hors parcelle avec une pente de plus de 7%, en zone humide ou dans une aire d'alimentation/protection de captage). De plus afin que les agriculteurs puissent bénéficier pleinement des paiements verts, un engagement à l'échelle de la Région est à respecter ; à savoir le maintien des surfaces en prairies permanentes. Le calcul d'un ratio permet ainsi de suivre et d'ajuster à l'échelle du territoire, les autorisations et reconversions en prairies à effectuer.

Cette démarche concerne le programme d'actions régional à travers la codification dans les articles R. 211-77, R. 211-76, R. 211-80 à R. 211-84 de code de l'environnement).

Berlaimont - Evolution de l'occupation du sol entre 1998 et 2009



Carte 4 : Evolution de l'occupation du sol entre 1998 et 2009



Carte 5: Carte des zones humides identifiées

Bilan des inventaires des espèces

Il n'est pas possible de réaliser un inventaire exhaustif des espèces présentes sur toute une commune en une seule année.

De plus l'observation est soumise aux conditions météorologiques. Pour 2016, une pluviométrie importante jusqu'à la mi-juillet a permis de réaliser un grand nombre de relevés floristiques, de par le retard de fauche dû à des précipitations importantes et des conditions de séchage du foin non réunies.

Cependant cela s'est avéré être des conditions défavorables pour de nombreux autres groupes et notamment les rhopalocères (papillons de jours) et l'avifaune. Pour ces premiers les mauvaises conditions climatiques ont entraîné une mortalité importante. Concernant les passereaux nicheurs leur détection est rendu plus difficile (visibilité mauvaise, écoute plus difficile, chants moins importants, etc).

Il est tout de même à noter que les observations d'orthoptères ont été intéressantes car la période idéale de détection est de juillet à août. Ainsi à la mi-juillet les conditions d'observations étaient réunies.

Les milieux ayant été les plus inventoriés sont les prairies bocagères humides. Mais des inventaires ont tout de même eu lieu sur des zones en cultures, car bien que moins riches en espèces, celles-ci peuvent en abriter certaines spécifiques (allouette des champs, etc).

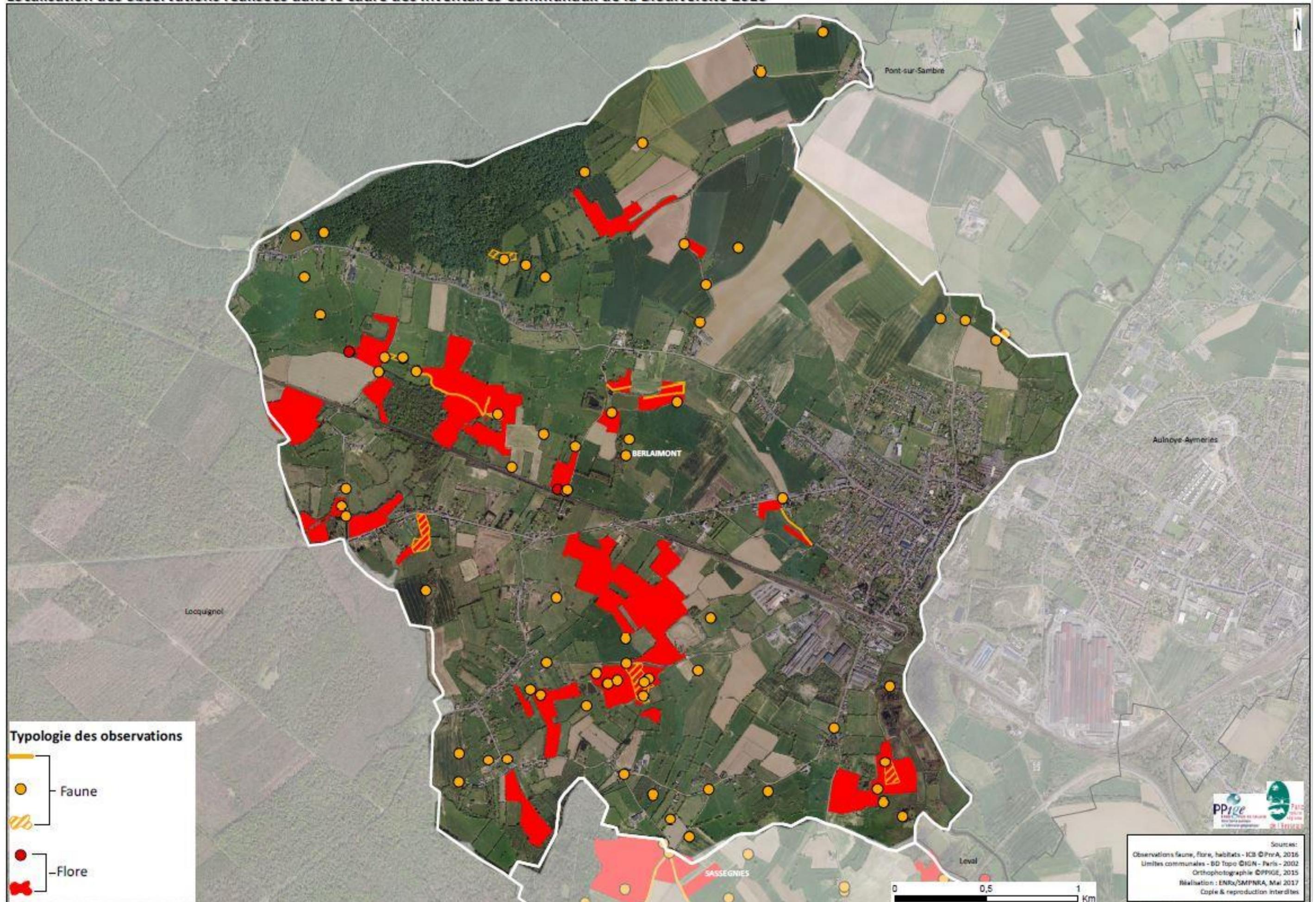
Nous n'avons donc pas la prétention de restituer un inventaire complet de toute la faune et la flore de la commune de Berlaimont. Toutefois, l'inventaire ici présenté est suffisamment complet pour en déceler les principales originalités et identifier les secteurs importants à conserver, pour ne pas voir de nouvelles plantes et animaux disparaître de la commune.

L'ensemble des données collectées permet d'obtenir le bilan suivant :

Tableau 2 : Tableau synthétique des données recueillies par groupe durant l'ICB 2016

Groupe	Nombre d'espèces inventoriées en 2016	Espèces patrimoniales
Amphibiens	6	1
Oiseaux	65	21
Insectes	33	4
Mammifères	3	0
Flore	153	14
Total	260	40

Les inventaires ont eu lieu entre avril et septembre 2016. Deux techniciens ont été mobilisés sur la commune de Berlaimont.



Carte 6 : Carte de localisation des différentes observations réalisées

Espèces et habitats d'intérêts patrimoniaux

Plusieurs espèces et habitats patrimoniaux ont été découverts lors de ce travail. Concernant les habitats patrimoniaux ceux-ci sont inféodés aux prairies de fauche moyennement à très humide.

Pour les espèces faunistique et floristique ce sont principalement des plantes, des oiseaux et des insectes, associés au bocage ou aux zones à dominante humide. En insectes, une espèce d'odonate a notamment été identifiée ; la Cordulie métallique.

Il est important de préciser que la localisation de la faune reste délicate puisque les **espèces animales sont amenées à se déplacer.**

FOCUS : Espèces et habitats patrimoniaux

Les espèces patrimoniales sont celles que l'on estime importantes à préserver et à transmettre aux générations futures, tout comme on le fait en architecture. Ce sont des espèces à enjeux.

De la même manière on parle d'habitats patrimoniaux.

Habitats

La présence de plantes ne relève pas du hasard. Leurs exigences écologiques (pédologie, humidité, température, exposition lumineuse, cycle biologique...) doivent être respectées. Ainsi, sur un même secteur poussent une association de plantes aux exigences écologiques similaires. La phytosociologie est la science qui étudie les associations de plantes par leur fréquence et leur dominance afin de définir des ensembles floristiques.

Sur la commune de Berlaimont, se sont 15 habitats prairiaux qui ont été identifiés, à des niveaux allant de la classe à l'association végétale. Cela représente 91,57 hectares d'inventoriés sur la commune. Sur ses 15 habitats, 4 sont rares à assez rares dans le Nord-Pas-de-Calais et/ou menacés à cette même échelle. Ces 4 habitats représentent un peu moins de 28.15 hectares (soit 30.74% des surfaces inventoriées).

La prairie de fauche mésohygrophile est un habitat inscrit à l'annexe 1 de la directive habitat², c'est-à-dire que sa conservation constitue un enjeu à l'échelle de l'Europe.

² La directive habitats est un document qui fixe des listes d'habitats, de faune et de flore ainsi que les conditions de protection de ces derniers. Cette réglementation est Européenne et à la base de la création des sites Natura 2000.

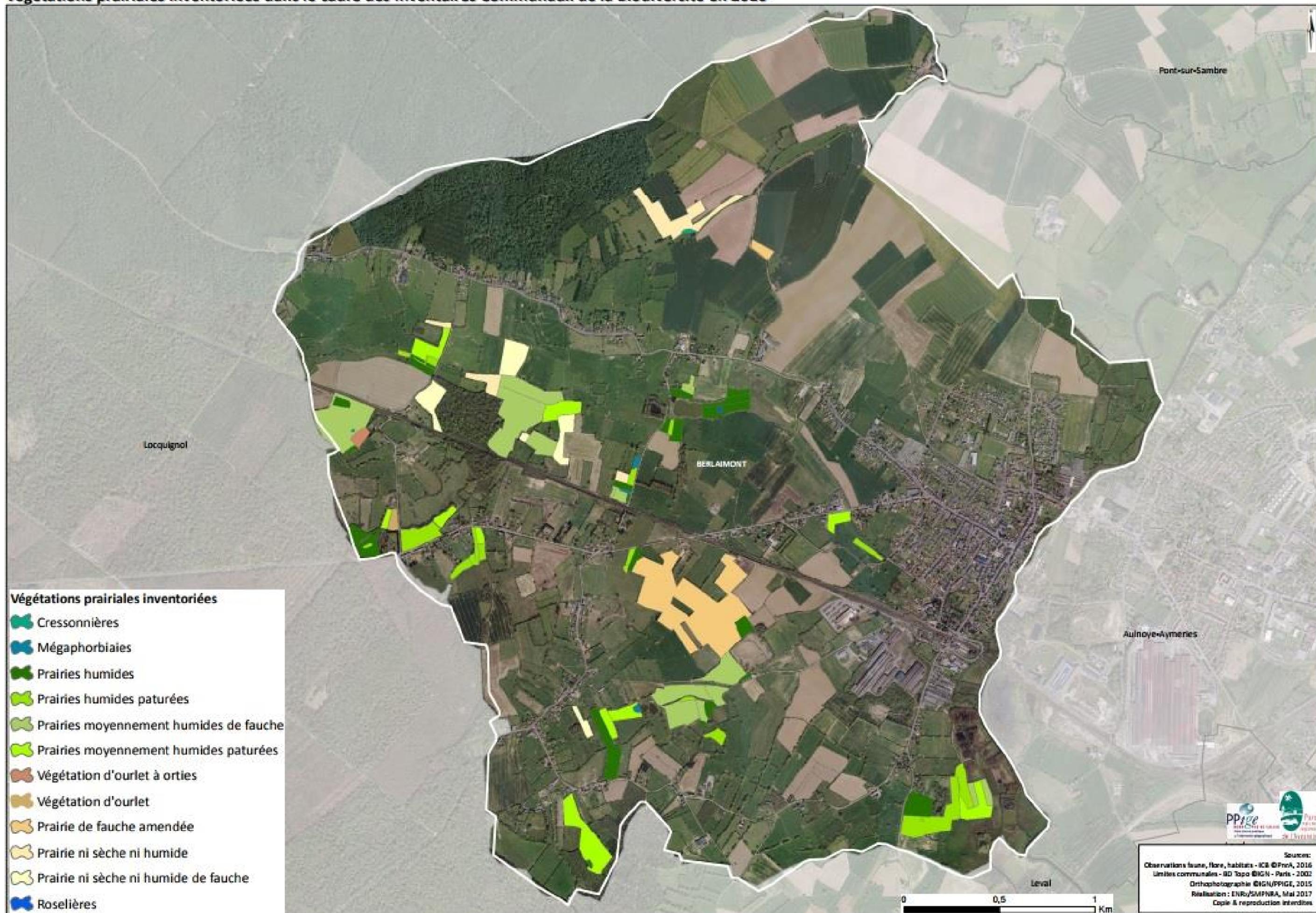
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté (59/62)	Menace (59/62)	Intérêt patrimonial	Indicateur de zones humides	Intérêt communautaire (Directiv	Surface (ha)
Bromion racemosi Tüxen ex B. Foucault 2008	Prairies de fauche moyennement humides	AR	NT	Oui	Oui	Non	8,420
Colchico autumnalis - Arrhenatherenion elatioris B. Foucault 1989	Prairies de fauche mésohygrophiles	R?	DD	Oui	Oui	Oui	14,496
Oenanthion fistulosae B. Foucault 2008	Prairies alluviales longuement inondables	AR	NT	Oui	Oui	{pp}	1,619
Ranunculo repentis - Alopecuretum geniculati Tüxen 1937	Prairies pâturées à Renoncule rampante et vulpin genouillé	AR	NT	Oui	Oui	Non	3,614

Tableau 3 : Tableau synthétique³ des habitats assez rares/rares et/ou vulnérables

³ Rareté : E : Exceptionnel / RR : très Rare / R : Rare / AR : Assez Rare / PC : Peu Commun / AC : Assez Commune / C : Commune / CC : Très Commune / ? : Rareté à confirmer

³ Menace : RE : Eteint / CR : Gravement menacé d'extinction / EN : Menacé d'extinction / VU : Vulnérable / NT : Quasi menacé / LC : Préoccupation mineure / DD : Insuffisamment documenté

Végétations prairiales inventoriées dans le cadre des Inventaires Communaux de la Biodiversité en 2016



Carte 7 : Carte des habitats identifiés

Faune

Ces résultats incluent les données pour les différentes classes (oiseaux, batraciens, etc). A noter que cette liste n'est pas forcément exhaustive, car comme expliqué plus haut, la donnée recueillie porte sur une année. De plus certains taxons peu ou pas connus pourraient également receler des espèces patrimoniales (mollusques, punaises, etc).

Une espèce est patrimoniale lorsqu'elle répond à au moins une des conditions suivantes : avoir une rareté régionale au moins « assez rare » (AR), être de niveau au moins « presque menacé » (NT) sur la

liste rouge nationale, être en déclin en région, être inscrite à l'annexe I de la Directive Oiseaux ou à l'annexe 2 de la directive « Habitats, faune, flore ».



Figure 1 : Cordulie métallique (*Somatochlora metallica*) ; Germain Petus; PNRA; 2016

Tableau 4 : Tableau récapitulatif des espèces faunistiques patrimoniales recensées en 2016

Classe	Nom vernaculaire	Milieux	Rareté ⁴ (59/62)	Liste rouge ⁵ (59/62)	Liste rouge nationale	Directive Oiseaux/Habitats
Amphibiens	Triton crêté	Mares, prairies, forêts	AC		LC	DHII;DHIV
Insectes	Bande noire	Friche, prairies, bords de routes, lisières forestières	PC	NT	LC	
Insectes	Cordulie métallique	Mares, canaux	AR	LC	NT	
Insectes	Conocéphale des roseaux	Prairies humides	AC		3	
Insectes	Decticelle bicolore	Prairies sèches, talus, bords de route	R		4	
Oiseaux	Sarcelle d'été	Plans d'eau	PC	D	VU	DOII
Oiseaux	Vanneau huppé	Champs, prairies, vasières	C	D	LC	DOII
Oiseaux	Cigogne noire	Forêts avec cours d'eau, marais, bocage	AR		EN	DOI
Oiseaux	Tourterelle des bois	Bocage, bosquets	AC	D	LC	DOII
Oiseaux	Perdrix grise	Cultures	AC	D	LC	DOII;DOIII
Oiseaux	Alouette des champs	Cultures, marais, prairies et dunes	AC	D	LC	DOII

⁴ Rareté : E : Exceptionnel / RR : très Rare / R : Rare / AR : Assez Rare / PC : Peu Commun / AC : Assez Commune / C : Commune / CC : Très Commune / ? : Rareté à confirmer

⁵ Liste rouge : Eteinte (EX) / Eteinte à l'état sauvage (EW) / En danger critique (CR) / En danger (EN) / Vulnérable (VU) / Quasi menacée (NT) / Préoccupation mineure (LC) / Données insuffisantes (DD) / Non évaluée (NE).

Classe	Nom vernaculaire	Milieux	Rareté ⁴ (59/62)	Liste rouge ⁵ (59/62)	Liste rouge nationale	Directive Oiseaux/Habitats
Oiseaux	Bouscarle de Cetti	Zones humides avec bosquets	PC	VU	LC	
Oiseaux	Bouvreuil pivoine	Ripisylve, jardins et parcs	AC	NM	VU	
Oiseaux	Bruant jaune	Bocage, cultures	AC	D	NT	
Oiseaux	Bruant proyer	Prairies pâturées, cultures, coteaux	PC	NM	NT	
Oiseaux	Fauvette grisette	Haies basses en bocage	AC	NM	NT	
Oiseaux	Gobemouche gris	Clairières, jardins, parcs et bois	PC	D	VU	
Oiseaux	Gorgebleue à miroir	Zones buissonnantes, bosquets, lisières de forêt humide, roselière	PC	NM	LC	DOI
Oiseaux	Hirondelle rustique	Granges, prairies, plans d'eau, etc	AC	D	LC	
Oiseaux	Hypolaïs polyglotte	Taillis, landes, milieux semi-ouverts	AR	NM	LC	
Oiseaux	Linotte mélodieuse	Landes, milieux semi-ouverts	AC	NM	VU	
Oiseaux	Phragmite des joncs	Roselières	PC	VU	LC	
Oiseaux	Rougequeue à front blanc	Bocage avec arbres de haut-jet	AR	D	LC	
Oiseaux	Pic vert	Boisements, jardins, parcs et vergers	C	D	LC	
Oiseaux	Chevêche d'Athéna	Bocage, prairies, vergers	AC	D	LC	
Oiseaux	Effraie des clochers	Cultures, bocage, vieux bâtiments, arbres clairsemés	PC	D	LC	

Flore

Pour définir si une espèce floristique est patrimoniale en région nous nous référons à la liste des plantes patrimoniales établie par le Conservatoire Botanique National de Bailleul (Toussaint B, 2011). A noter que cette liste n'est pas forcément exhaustive, car la donnée recueillie porte sur une année et mériterait donc d'être approfondit sur plusieurs années.

Nom vernaculaire	Milieu	Rareté régionale ⁶	Menace ⁷	Intérêt patrimonial
Achillée sternutatoire	Prairies humides, fossés	AC	NT	Oui
Brome à grappe	Prés, chemins	AR	NT	Oui
Laîche cuivrée	Prairies humides	E?	VU	Oui
Laîche des Renards	Prairies humides, fossés	R	NT	Oui
Dorine à feuilles alternes	Bois humides, bords de cours d'eau	AR	LC	Oui
Myosotis des bois	Bois et prairies humides	PC	LC	Oui
Oenanthe fistuleuse	Prairies humides, fossés	PC	NT	Oui
Renouée bistorte	Prairies humides, fossés	R	NT	Oui
Renoncule peltée	Zones en eaux, fossés, mares	R	VU	Oui
Renoncule à feuilles capillaires	Mares, étangs, fossés	AR	NT	Oui
Petite rhinante	Prairies	AR	VU	Oui
Saxifrage granulée	Prairies, bois	AR	EN	Oui

⁶ Rareté : E : Exceptionnel / RR : très Rare / R : Rare / AR : Assez Rare / PC : Peu Commun / AC : Assez Commune / C : Commune / CC : Très Commune / ? : Rareté à confirmer

⁷ Menace : RE : Eteint / CR : Gravement menacé d'extinction / EN : Menacé d'extinction / VU : Vulnérable / NT : Quasi menacé / LC : Préoccupation mineure / DD : Insuffisamment documenté

Nom vernaculaire	Milieu	Rareté régionale ⁶	Menace ⁷	Intérêt patrimonial
Scirpe des bois	Bords des eaux, prairies humides	AC	LC	Oui
Sénéçon aquatique	Prairies humides marécages	PC	LC	Oui

Les 14 espèces ayant été identifiées d'intérêt patrimonial, se rencontrent préférentiellement dans des milieux humides : petits boisements, bord de plan d'eau et surtout des zones de prairies. L'ensemble de ces milieux constituent ce que l'on nomme le bocage et ces espèces sont donc en adéquation avec le paysage typique de l'Avesnois.



Figure 2 : Saxifrage granulée (*Saxifraga granulata*); Germain Petus ; PNRA ; 2016

Focus : les plantes exotiques envahissantes (cf. fiches descriptives)

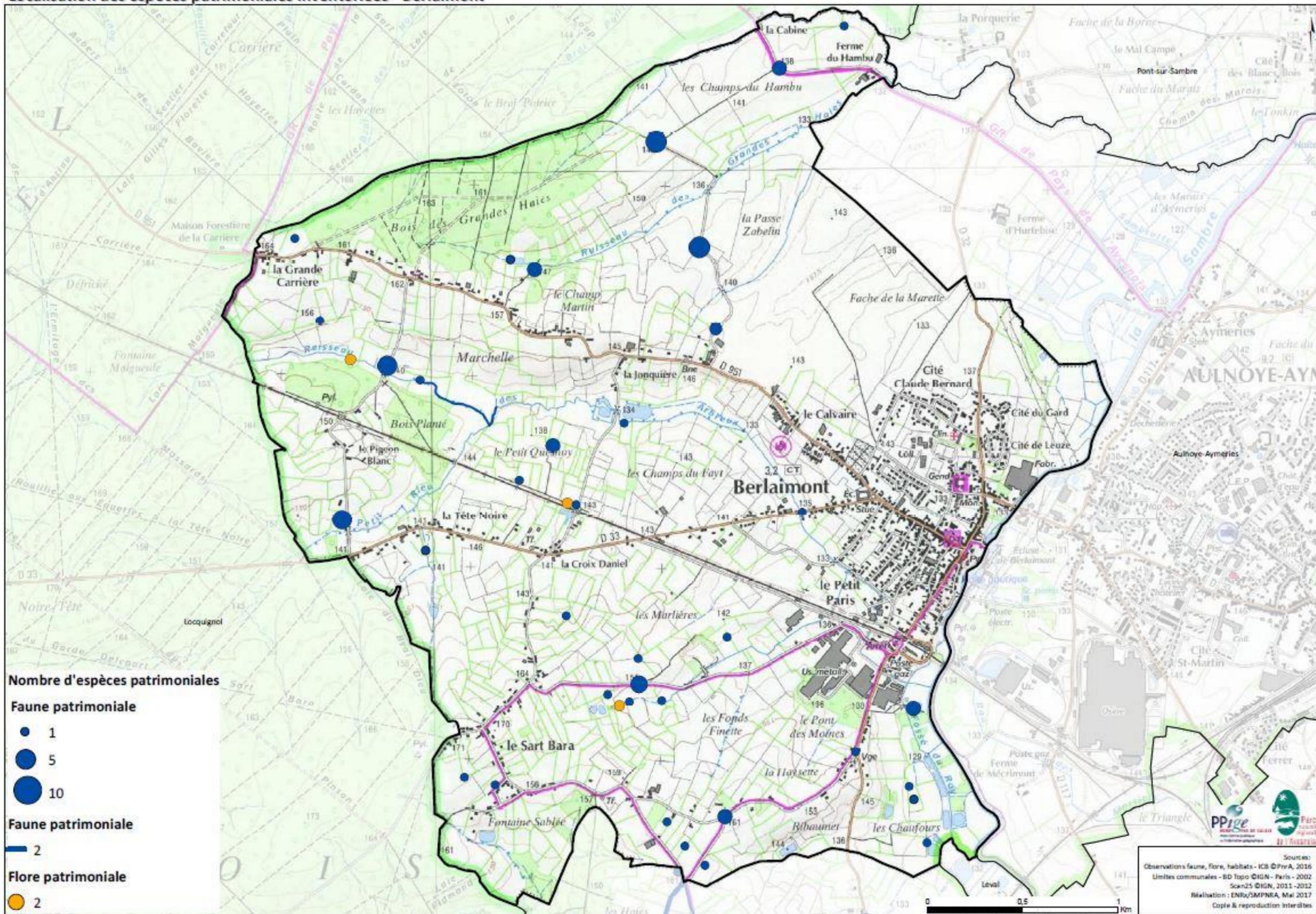
Au cours des prospections de terrain, la présence d'espèces exotiques envahissantes est signalée. Les espèces exotiques envahissantes sont introduites volontairement ou non par l'Homme et s'établissent en dehors de leur région d'origine. Elles ont la capacité de se propager rapidement au détriment des espèces indigènes.

Leur présence a des impacts à la fois sur le plan écologique (concurrence avec la flore locale, réduction de la biodiversité,...) mais également sur le plan économique (perturbation des activités humaines) et sanitaire (allergies, brûlures). Ces espèces doivent faire l'objet d'une attention particulière notamment dans le cadre d'interventions de gestion afin de limiter leur dispersion.

Sur la commune la renouée du Japon a été contactée lors des prospections.

La carte **8** présente la localisation des espèces patrimoniales sur les communes. Les cartographies ne représentent que les données collectées cette année.

Localisation des espèces patrimoniales inventoriées - Berlaimont



Carte 8: Localisations des espèces patrimoniales recensées

Enjeux écologiques

La carte des enjeux écologiques permet d'identifier l'intérêt écologique des différentes parcelles présentes sur la commune.

L'estimation de la valeur écologique de différentes parcelles se base sur la présence d'espèces et d'habitats patrimoniaux.

Deux niveaux d'enjeux ont été déterminés. Pour une lecture rapide de la carte, un code couleur a été utilisé. Le classement se fait comme suit :

Zone à enjeu national (EN ROUGE)

- présence d'au moins une espèce inscrite à l'annexe II de la Directive 92/43/CEE du Conseil, du 21 mai 1992, dite directive Habitat-Faune-Flore

et/ou

- présence d'au moins une espèce inscrite sur les listes rouges UICN et nationales à un niveau égal ou supérieur à menacé (NT)

et/ou

- présence d'au moins un habitat inscrit à l'annexe I de la Directive 92/43/CEE du Conseil, du 21 mai 1992, dite directive Habitat-Faune-Flore

Zone à enjeu régional (EN ORANGE)

- présence d'espèces à enjeu régional (les espèces ou habitats des listes rouges⁸ régionales jusqu'au niveau vulnérable (NT)).

et/ou

- présence d'habitats patrimoniaux à l'échelle régionale. Patrimonialité évaluée par le CBNBL⁹.

⁸ CONSERVATOIRE FAUNISTIQUE REGIONAL, 2014, Référentiel faunistique : Raretés, Protections, Menaces et Statuts

⁹ DUHAMEL, F. & CATTEAU, E., 2010. - Inventaire des végétations de la région Nord-Pas de Calais.

Description des zones à enjeux

Zones à enjeu national

Les prairies de fauche

Les prairies peu ou pas amendées et fauchées une seule fois par an sont d'une grande richesse floristique attirant alors de nombreux insectes et leurs prédateurs. On y retrouve notamment la Centaurée jacée, la Reine des prés et de nombreuses espèces de graminées dont le Fromental élevé, plante absente des prairies pâturées.

On retrouve également au sein de ces zones un oiseau emblématique : la pie-grièche écorcheur. C'est un passereau qui se nourrit principalement d'insectes. On la retrouve dans les haies intégrées dans un paysage qui offre des zones de chasse dégagées. Les prairies de fauche gérées extensivement correspondent parfaitement à l'habitat fréquenté par cet oiseau.

De façon générale, l'abandon des pratiques agricoles les plus extensives fait que ces prairies sont particulièrement menacées. Leur devenir constitue une préoccupation à l'échelle de l'union européenne.

Plans d'eau, roselières, prairies longuement inondables

Le cours d'eau « Ruisseau des Arbeux » parcourt la commune d'Ouest en Est. Par son fonctionnement il « inter-agit » avec certains milieux proches. Ce fonctionnement naturel permet l'existence de zones humides. Par zone humide, on regroupe différents milieux naturels ayant tout de même un point commun : une grande richesse biologique.

Aux zones humides issues du fonctionnement ordinaire des cours d'eau (rivières, marais, prairies et forêts humides) peuvent être ajoutées des zones humides d'origine anthropique comme les fossés, les mares et les étangs.

Une large gamme d'espèces tire profit de ces zones humides, parmi celles-ci figurent des insectes et des oiseaux dont la conservation est d'enjeu national voir européen (cf. page avec méthodologie de classement). Ainsi deux espèces d'enjeu national ont été observées lors de cet inventaire communal de la biodiversité ; il s'agit de la cigogne noire et du Triton crêté.

Concernant les oiseaux on retrouve la Cigogne noire. Elle est inféodée aux grands ensembles forestiers où elle niche. Seule l'observation d'un nid occupé permet d'affirmer sa reproduction dans le secteur et dans le cas présent en forêt de Mormal. Cependant son observation sur la commune dans des zones d'alimentation (cours d'eau, prairies) laisse supposer une reproduction probable sur la commune de Locquignol. Espèce aux exigences écologiques importantes, sa présence est signe qu'il existe toujours des prairies et des ruisseaux de bonne qualité à Berlaimont.

Le Triton crêté est quant à lui fortement lié aux mares mais aussi à un paysage immédiat, de type bocager ou forestier. En effet en fonction des saisons ce dernier passe une partie de son temps dans les mares (période de reproduction) et le reste de l'année il trouve refuge dans les haies, zones humides ou boisements à proximité. Ainsi par la présence des quelques bois et du maillage bocager dense de la commune il trouve sur la commune de Berlaimont un habitat qui lui est favorable.

Zones à enjeu régional

Plans d'eau, roselières, prairies longuement inondables

Une présence en eau continue ou une grande partie de l'année est un impératif pour certaines espèces (hydrophile, méso hygrophile, hygrophile). Les prairies humides ont un intérêt écologique majeur puisqu'elles sont généralement le support d'habitats et d'espèces remarquables.

Le degré d'humidité du sol et la gestion appliquée influencent la composition de la végétation. Les prairies les plus humides sont les plus difficiles à exploiter par les agriculteurs, les pratiques y sont donc plus extensives au profit du patrimoine naturel. Leur intérêt écologique est optimal quand elles sont entretenues exclusivement par fauche. En effet parmi les plantes les plus rares qui composent ces prairies humides, bon nombre ne supporte pas le pâturage tel que le Scirpe des bois. Sous l'effet du piétinement elles régressent jusqu'à leur disparition. C'est également le cas de l'Oenanthe fistuleuse et de la rare Laîche des renards.

La faune étant indissociable de la flore, ce qui est vrai pour l'une l'est également pour l'autre. Les lieux humides, tels que les plans d'eau et les végétations de rives comme les roselières concentrent généralement une faune diversifiée : libellules, amphibiens, orthoptères, etc.

On retrouve par exemple le conocéphale des roseaux, ou la cordulie métallique mais aussi de nombreux oiseaux comme la gorgebleue à miroir ou le phragmite des joncs. Ces milieux alliant terre et eau, servent dans l'accomplissement de nombreux cycles biologiques. Il convient donc de préserver la continuité entre ces habitats. En effet ils sont pour eux des lieux de déplacement, de refuge, d'alimentation et/ou de reproduction dont la préservation tient souvent à un équilibre fragile lié à l'eau. C'est le cas des odonates dont la larve vit plusieurs années en phase aquatique. Elle émerge ensuite sur la végétation rivulaire (de type roselière) et passe sa vie « adulte » sur les plans d'eau ou milieux alentours (prairies inondables).

Le Bocage

Le bocage est un paysage d'enclos verdoyants dominé par l'activité agricole. Pour compléter cette définition dans le contexte du territoire de l'Avesnois, l'activité agricole correspond ici à une occupation du sol majoritairement de type prairial. On y retrouve donc des successions de prairies plus ou moins humides, de mares et un maillage

bocager plus ou moins dense de haies basses, de haies vives et d'arbres têtards.

Il offre le gîte et le couvert à une foule espèces animales, dont de nombreux oiseaux. C'est d'autant plus vrai lorsque les haies sont nombreuses, buissonnantes ou arborescentes et que les prairies sont entretenues extensivement (peu ou pas de fertilisant, une fauche annuelle, un pâturage raisonné...). Une haie taillée sévèrement, de sorte à ce qu'elle occupe le moins de place possible, est abandonnée par la plupart des espèces d'oiseaux, seuls subsistent les plus communes.

Les prairies, contribuant à la formation du paysage bocager, abritent également une flore particulière comme la petite rhinante, quand les prairies sont gérées par fauche avec éventuellement un pâturage de regain.

Dans la commune de Berlaimont, possède encore un bocage écologiquement intéressant. Du maintien de ce bocage dépend l'avenir de plusieurs oiseaux observés en 2016, comme le Bruant jaune, la Fauvette grisette ou encore la Linotte mélodieuse. A ce jour ces oiseaux restent plutôt communs, mais leurs effectifs connaissent une telle baisse en France que leur avenir est menacé.

Les arbres têtards, emblèmes de l'Avesnois, profitent également à la Chouette chevêche qui peut y installer son nid. Les arbres de haut jet dans les prairies profitent au rougequeue à front blanc, aux grives ou encore aux différents pics.

Les bâtiments :

Certaines espèces ont su tirer profit de la présence de l'Homme, ces espèces sont dites commensales de l'Homme. L'Hirondelle rustique et l'Effraie des clochers se reproduisent dans les bâtiments érigés par l'Homme. L'effraie des clochers, comme son nom l'indique s'observe dans les clochers, les vieux bâtiments ou encore les haies.

L'hirondelle rustique est une espèce que l'on peut observer édifier son nid dans les granges et les étables et chasser à proximité des habitations, au-dessus des prairies ou des plans d'eau. Cette hirondelle pâtit du remplacement des anciennes étables et des granges par les hangars faits de tôles et rendant impossible l'installation de son nid.

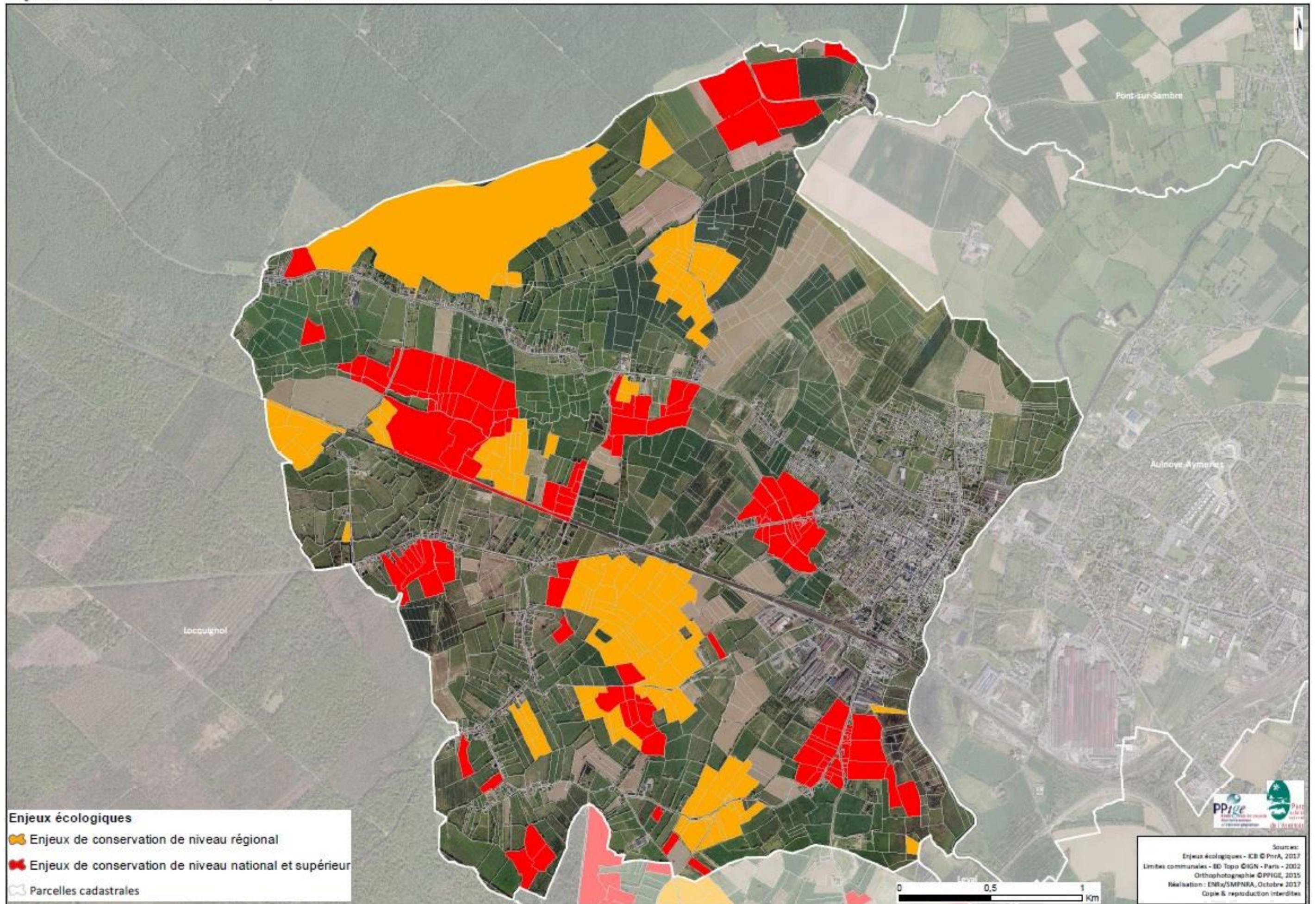
Les boisements

On retrouve sur la commune plusieurs petits boisements. Ces derniers sont très importants notamment à l'échelle communale puisqu'on y rencontre une grande quantité d'oiseaux, avec notamment le pic vert, mais également certaines espèces de plantes d'intérêt patrimonial telles que la Dorine à feuilles alternes, plante qui se rencontre dans les zones de suintements.

Focus: Prairies remarquables

Les prairies humides sont des habitats en voie de disparition du fait de leur drainage ou de la plantation de peupliers.

Limiter les intrants, pratiquer une exploitation extensive et conserver ou améliorer l'état des haies sont des actions prioritaires pour préserver ces milieux fragiles.



Carte 9 : Localisation des zones à enjeux

Potentialités écologiques sur les communes de Berlaimont : préservation et amélioration de l'existant

Outils :

Dans le but d'améliorer les potentialités écologiques de la commune de Berlaimont, **le Parc Naturel Régional de l'Avesnois** est un partenaire privilégié dans l'objectif de préserver et valoriser le patrimoine de la commune.

Le PNR est un acteur de l'amélioration de l'état écologique de son territoire. Il œuvre à la connaissance de la biodiversité et apporte son appui technique aux élus et aux usagers du territoire comme les agriculteurs pour favoriser la prise en compte des intérêts écologiques dans leurs activités.

Il contribue ainsi à la protection d'espace à forts enjeux écologiques via la mise en œuvre de la trame verte et bleue notamment sur terrains agricoles par le biais de la contractualisation de mesures agro-environnementales et climatiques.

Le PNR Avesnois œuvre également au partage des connaissances par le biais de diverses actions : vulgarisation grand public, formations, rencontres avec des partenaires, etc. Il contribue également à la mise en valeur du patrimoine naturel et paysager de l'Avesnois un apportant un soutien technique à des projets de valorisation du territoire.

Le PNRA ne travaille pas sur l'acquisition foncière, cependant des projets de conventionnement sont envisageables avec le PNRA, qui se veut être un outil au service des communes adhérentes à la charte.

Au regard des enjeux écologiques et paysagers de la commune de Berlaimont, sept mesures à développer ont été identifiées et cartographiées à l'échelle communale :

- Mesure 1: Restauration et préservation des mares prairiales**
- Mesure 2: Restauration et préservation des prairies humides**
- Mesure 3: Protection des berges de ruisseaux**
- Mesure 4: Limiter l'extension des espèces exotiques envahissantes**
- Mesure 5: Préservation et maintien du bocage**
- Mesure 6: Prise en compte de la biodiversité en boisements**
- Mesure 7: Accueillir la biodiversité dans les Bâtiments**

Pour chacune des mesures, un tableau descriptif des enjeux concernés, des actions à mettre en œuvre et des acteurs locaux pour accompagner la commune dans son exécution a été établi.

Mesure 1 : Restauration et préservation des mares prairiales

Enjeux de biodiversité liés à cette mesure sur les communes	État des lieux sur les communes	Propositions de gestion	Quelques moyens de réalisation à disposition
<p>- <u>Élément paysager</u> du bocage typique de l'Avesnois</p> <p>- Amphibiens</p> <p>- Exemple d'espèce recensée dans la commune, bénéficiaire de cette action : Cordulie Métallique, Scirpe des bois, Triton crêté</p>	<p>- <u>Perte de l'usage agricole</u> des mares. Recul de l'entretien des mares, présence du T.crêté dans des en bon état écologique mais aussi certaines mares dégradées.</p> <p>- <u>Dégradation</u> par comblement (faible), pollutions (déchets ménagers) ou encore eutrophisation (déséquilibre du milieu qui entraîne sa fermeture)</p> <p>- Utilisation de produits phytosanitaires à proximité immédiate</p>	<p><u>Restauration</u> :</p> <p>- <u>Création de mares</u> : répartition en pas japonais/ réseau</p> <p>- <u>Curage</u> : idéalement sur 2 ou 3 ans afin de ne pas perturber trop brutalement le milieu</p> <p>- <u>Entretien des berges</u> (élagage, fauche, etc)</p> <p>- <u>Aménagement des berges</u> en pentes douces pour permettre faciliter l'accès aux amphibiens et et le développement de la végétation</p> <p>- <u>Aménagements</u> pour le bétail (clôture, dispositif d'alimentation en eau)</p> <p>- Mise en place d'une <u>bande enherbée</u> en pourtour (1 mètre) afin de fournir un abri à la faune. Entretien réparti sur plusieurs en plusieurs fois pour préserver des zones refuges</p> <p>- Piégeage du rat musqué</p>	<p><u>Restauration</u> :</p> <p>Animation des MAEc sur les parcelles agricoles (mesure PE02 pour la restauration)</p>

Enjeux de biodiversité liés à cette mesure sur les communes	État des lieux sur les communes	Propositions de gestion	Quelques moyens de réalisation à disposition
		<p><u>Préservation</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Inscription au PLU</u> au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme pour protéger les mares - Acquisition de prairies avec des mares - <u>Contractualisation agricole</u> des mesures d'entretien 	<p><u>Préservation</u> :</p> <p>Accompagnement de la commune pour le classement au document d'urbanisme au titre de l'article L.151-23 du Code de l'urbanisme.</p> <p>MAEc PE02 pour l'entretien.</p> <p>Accompagnement du PNRA dans les démarches d'acquisition (recherche de fonds, mise en relation avec les structures de référence en maîtrise foncière : SAFER, EPF, Conservatoire d'Espace Naturel...)</p> <p>Coordination de projet/ mise en relation de partenaires potentiels pour la gestion de mares.</p> <p>BCAE 7 : Obligation de maintien des mares comprises entre 10 et 50 ares comme éléments topographiques, afin de toucher l'intégralité des aides PAC.</p>

Mesure 2 : Restauration et préservation des prairies humides

Enjeux de biodiversité liés à cette mesure sur la commune	État des lieux sur la commune	Propositions de gestion	Moyen de réalisation à disposition
<p>- Entomofaune ; zone d'alimentation et de refuge pour les mammifères et les oiseaux</p> <p>- Quelques <u>enjeux floristiques</u> : Achillée sternutatoire, Carex vulpina, Carex cuprina, Oenanthe fistuleuse, Saxifrage granulée, Sénéçon aquatique</p> <p>- Quelques <u>enjeux faunistiques</u> : Cigogne noire, Conocéphale des roseaux, Decticelle bariolée, Criquet ensanglanté</p> <p>- Corridors écologiques</p>	<p>- Présence de quelques prairies humides en bon état de conservation, grâce à une gestion agricole favorable à une biodiversité étendue.</p> <p>- De nombreuses <u>prairies avec un ensemble appauvri de plantes</u> conséquence d'une gestion plus « intensive » : amendements, chargements bovins plus élevés, destructuration du sol par engins mécaniques, etc).</p>	<p><u>-Restauration :</u></p> <p>- Mise en place d'une <u>gestion extensive</u>, plus favorable à la faune et à la flore. Il est notamment préconisé d'adapter les périodes de fauche (une fauche entre le 20 juin et le 14 juillet)</p> <p>- Mise en place de <u>bandes refuges</u> au sein des prairies fauchées, le long des haies</p> <p>- Accompagner les agriculteurs dans la définition d'un <u>calendrier de fauche</u> et de pâturage (chargement, période, races, etc) prenant en compte l'enjeu écologique des prairies.</p> <p>- <u>Suivi</u> de l'évolution des prairies patrimoniales</p>	<p><u>Restauration :</u></p> <p><u>Conseils</u> Les technicien du PNRA peuvent apporter un appui technique afin d'élaborer une gestion alliant intérêt agronomique et contribution à la préservation des zones humides</p> <p><u>Contractualisation :</u> Animation de MAEc pour les parcelles agricoles. Les actions pouvant être contractualisées porte sur : - La limitation du chargement ; - Le retard de pâturage ; - Le retard de fauche ; - La suppression de fertilisation ; - La création de bandes refuges. TVB Pays pour les parcelles communales</p> <p><u>Maitrise foncière :</u> Le PNRA se positionne comme un relais lors de l'acquisition de parcelles dans un objectif d'amélioration et de maintien de la biodiversité sur une parcelle. En ce sens le PNRA tiendra le rôle de relais entre le/les propriétaire(s) et l'acquéreur. Les acquéreurs (CEN, Département, Intercommunalités, etc) pourront aussi bénéficier d'un appui technique.</p> <p><u>Observatoire de la biodiversité :</u> Mis en place en 2015 par le PNRA, il vise à</p>

Enjeux de biodiversité liés à cette mesure sur la commune	État des lieux sur la commune	Propositions de gestion	Moyen de réalisation à disposition
		<p data-bbox="978 352 1162 379"><u>-Préservation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li data-bbox="978 400 1391 539">- <u>Protection réglementaire</u> des prairies humide, par les documents d'urbanisme : PLUI <li data-bbox="978 611 1391 679">- <u>Protection foncière des prairies.</u> <li data-bbox="978 746 1391 815">- <u>Maintient de pratiques agricoles extensives</u> 	<p data-bbox="1408 264 2087 333">connaître et à suivre sur l'état de santé des prairies et permettre leur suivi dans le temps.</p> <p data-bbox="1408 371 1581 399"><u>Préservation :</u></p> <p data-bbox="1408 472 2087 611">Accompagnement de la commune pour le classement au document d'urbanisme au titre de l'article L123-1-5- III 2 du code de l'urbanisme.</p> <p data-bbox="1408 616 2087 684">Animation MAEc pour les parcelles agricoles gestion extensive avec possibilité de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li data-bbox="1458 691 1816 718">– limiter du chargement ; <li data-bbox="1458 724 1794 751">– retarder le pâturage ; <li data-bbox="1458 758 1765 785">– retarder la fauche ; <li data-bbox="1458 791 1823 818">– supprimer la fertilisation.

Mesure 3 : Atteindre l'objectif de bon état écologique des cours d'eau défini par la loi sur l'eau (loi n° 2006-1772).

Enjeux de biodiversité liés à cette mesure sur la commune	État des lieux sur la commune	Propositions de gestion	Moyen de réalisation à disposition
<ul style="list-style-type: none"> - Qualité morphologique des cours d'eau dégradée (envasement, dégradation des berges, etc) - Intérêt agronomique comme abris pour le bétail situé en parcelle attenante aux ruisseaux - Intérêt dans la préservation de la fonctionnalité des ZH. La ripisylve constitue un élément important dans le rôle de dégradation d'éléments polluant et dans la dénitrification (notamment en ralentissant l'écoulement des eaux) - Intérêt écologique pour de nombreuses espèces inféodées aux zones humides et fortement influencées par les crues, nécessaire au bon fonctionnement d'un cours d'eau 	<ul style="list-style-type: none"> - Qualité générale de <u>l'eau dégradée</u> (turbidité, qualité chimique, etc). - Végétation des berges bénéficiaires de cette mesure : exemple : Sénéçon aquatique - Importance du <u>ruisseau des « Arbreaux »</u> dont le fonctionnement naturel est indispensable aux prairies humides attenantes. 	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Pose de clôtures</u> le long des berges ainsi que de pompes à museau, afin de maintenir la ceinture végétalisée de bordure - Gestion de la <u>ripisylve</u> afin de favoriser une partie de passage pour la lumière - <u>Reprofilage des berges</u> afin d'éviter les apports de terre dans le cours d'eau et redynamisation des cours d'eau (risbermes, épis déflecteur, etc). L'objectif est de favoriser un écoulement plus naturel des eaux, souvent perturbés par l'homme. - <u>Bandes enherbées</u> : agrandissement des bandes enherbées au-delà de 5 mètres 	<p><u>Règlementation nitrates :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Conseil technique sur les modalités à mettre en œuvre et sur la cohérence/validité des projets - Structure relais avec le SMAECEA*, la CAMVS*, le Fédération de pêche et les APPMA* - Accompagnement financier dans les demandes de subventions (Agence de l'Eau, etc) <p>*Syndicat Mixte d'Aménagements et d'entretien des Cours d'Eau de l'Avesnois, Communauté d'Agglomération Maubeuge, Val de Sambre, Association de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique.</p>

Mesure 4 : Limiter l'extension des espèces invasives

Enjeux de biodiversité liés à cette mesure sur les communes	État des lieux sur les communes	Propositions de gestion	Moyen de réalisation à disposition
<p>- Banalisation du cortège floristique par concurrence avec nos espèces indigènes. Dérèglement des milieux et destruction d'habitats favorables à une faune diversifiée.</p>	<p>- Espèces Exotiques Envahissantes sur la commune : Renouée du Japon, Balsamine de l'Himalaya</p>	<p><u>Restauration :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Ne pas broyer la Renouée du Japon ; - Opérations de <i>lutte</i> pour contenir voire détruire les stations de Renouées du Japon présentes : Fauche (idéalement arrachage) exportée et répétée 6 à 8 fois par an de mai à octobre ; - <i>Plantation d'espèces ligneuses</i> qui créeront de l'ombrage et concurrenceront l'espèce ; - Utilisation de géotextile pour éviter les repousses ; - Communication sur les espèces invasives aux habitants ; - Surveillance de l'évolution de l'espèce. <p><u>Préservation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Communication et information auprès des habitants - Veille - Utilisation d'huiles essentielles de cèdre renouée - Ne pas utiliser de gyrobroyeur 	<p><u>Restauration et Préservation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Conseils techniques auprès des communes - Mise en place de chantiers participatifs avec les communes volontaires - Sensibilisation des habitants et gestionnaires d'espaces - Actions complémentaires à l'opportunité

Mesure 5 : Préservation et maintien du bocage

Enjeux de biodiversité liés à cette mesure sur la commune	État des lieux sur la commune	Propositions de gestion	Moyen de réalisation à disposition
<ul style="list-style-type: none"> - Maintien du paysage typique de l'Avesnois - Oiseaux patrimoniaux présents à Berlaimont et tributaires du maintien du bocage : Bruant jaune, Rougequeue à front blanc - Intérêt agronomique (protection du bétail, hausse de la production, antiérosion), économique (valorisation en bois de chauffe) et paysager (cadre de vie des habitants) 	<ul style="list-style-type: none"> - Un <i>intérêt paysager</i> fort (intégration paysagère, randonnée, etc) - Un maillage bocager typique de l'Avesnois, mais menacé par une gestion importante et « sévère » en haies basses 	<p><u>Préservation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Protection réglementaire</i> des haies, des vergers et des arbres remarquables au titre de l'article L.151-23 du Code de l'urbanisme. <p><u>Restauration :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Entretien extensif</i> des haies et choix d'un matériel adapté <p><u>Renforcement :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Plantation de verger</i> haute tige, d'arbres têtards et renforcement des haies existantes avec les agriculteurs mais aussi les communes. Choix d'essences locales et/ou anciennes - Conversion de haies basses (<2m) en haies hautes. 	<p><u>Protection :</u></p> <p>Accompagnement technique du Parc pour une préservation concertée du bocage</p> <p>Communes : Inscription des haies, des arbres isolés ou encore des prairies et des mares dans le document d'urbanisme communal (Article L123-1 5 III 2°).</p> <p><u>Restauration :</u></p> <p>Possibilité de contractualisation de MAEc pour l'entretien des haies. En ce sens le PNRA se place comme un appui pour la réalisation de la demande à réaliser auprès des services de l'état.</p> <p>Le PNRA est aussi une structure de conseils techniques. Pour cela des préconisations peuvent être fournies sur sollicitations et des formations sur la taille des fruitiers ou arbres champêtres sont régulièrement proposés</p> <p><u>Renforcement :</u></p> <p>Le PNRA est une structure de conseils</p>

Enjeux de biodiversité liés à cette mesure sur la commune	État des lieux sur la commune	Propositions de gestion	Moyen de réalisation à disposition
			<p>techniques. Pour cela des préconisations peuvent être fournies sur sollicitations. De plus le PNRA est à même de fournir des avis technique sur la pertinence ou la cohérence de projets de plantation.</p> <p>Dans un objectif d'animation du territoire, le Parc organise annuellement l'opération « Plantons le décor ». A cela s'ajoute certaines actions ponctuelles : Appel à projet en Faveur de la Nature / Projet GRT gaz/...</p> <p>Des chantiers de plantations avec les écoles peuvent également être organisés afin de concilier sensibilisation et préservation de l'environnement.</p> <p>Valorisation économique par le biais de deux actions mises en place et suivis par la Parc.</p> <p>Les Pressées Avesnoise permettent la valorisation du produit des vergers et l'appellation « Valeurs Parc » vise à apporter une valeur économique supplémentaire aux vergers.</p>

Enjeux de biodiversité liés à cette mesure sur la commune	État des lieux sur la commune	Propositions de gestion	Moyen de réalisation à disposition
			<p>Classement en zone « N » des secteurs bocagers à enjeu écologique</p> <p>Dans le cadre des « paiements verts » et du respect des BCAE* de la Politique Agricole Commune, les agriculteurs doivent conserver la même quantité de haies</p> <p>*Bonnes Conditions Agro-Environnementales</p>

Mesure 6 : Prise en compte de la biodiversité dans les boisements

Enjeux de biodiversité liés à cette mesure sur la commune	État des lieux sur la commune	Propositions de gestion	Moyen de réalisation à disposition
<p>Quelques enjeux floristiques et faunistiques : Dorine à feuilles alternes, Pic vert.</p> <p>Zone de refuge pour la faune (chandelles, etc)</p> <p>Potentiel pour de nombreuses espèces de papillons de jour communs : Petit sylvain, Tircis, Paon du jour.</p>	<p>- On retrouve plusieurs <u>plantations de peupliers</u>. Ces derniers sont alors plantés de façon mono-spécifique. Ils contribuent à l'appauvrissement des cortèges faunistiques et floristiques des parcelles plantées.</p> <p>- Présence de quelques beaux <u>boisements de feuillus</u> diversifiés avec des espèces champêtres locales.</p>	<p>- Adapter les <u>périodes d'exploitation</u> forestières pour ne pas abîmer les sols (tassement empêchant la repousse par exemple)</p> <p>- <u>Eclaircissement des layons</u> pour l'entomofaune (papillons et odonates)</p> <p>- Privilégier les <u>essences locales</u></p> <p><u>Ne pas enrésiner</u> les zones traversées par des ruisseaux forestiers</p> <p>- <u>Ne pas boiser les marais et prairies humides</u>, principalement celles à enjeu écologique</p> <p>- <u>Conservation d'arbres morts</u>, d'arbres sénescents et d'arbres à cavité (oiseaux, chauves-souris, insectes, champignons)</p> <p>- <u>Développer des zones de lisières</u>, transition entre les zones enherbées et les zones boisées d'intérêt écologique mais aussi sylvicole.</p>	<p>Le PNRA peut dans certains cas proposer un appui technique sur une conduite sylvicole plus favorable à la faune.</p> <p>Le Parc est également un relais entre les propriétaires de parcelles et les interlocuteurs référents (ONF, département, etc) autant techniques que financiers.</p>

Mesure 7 : Aménagements de bâtiments en faveur de la biodiversité

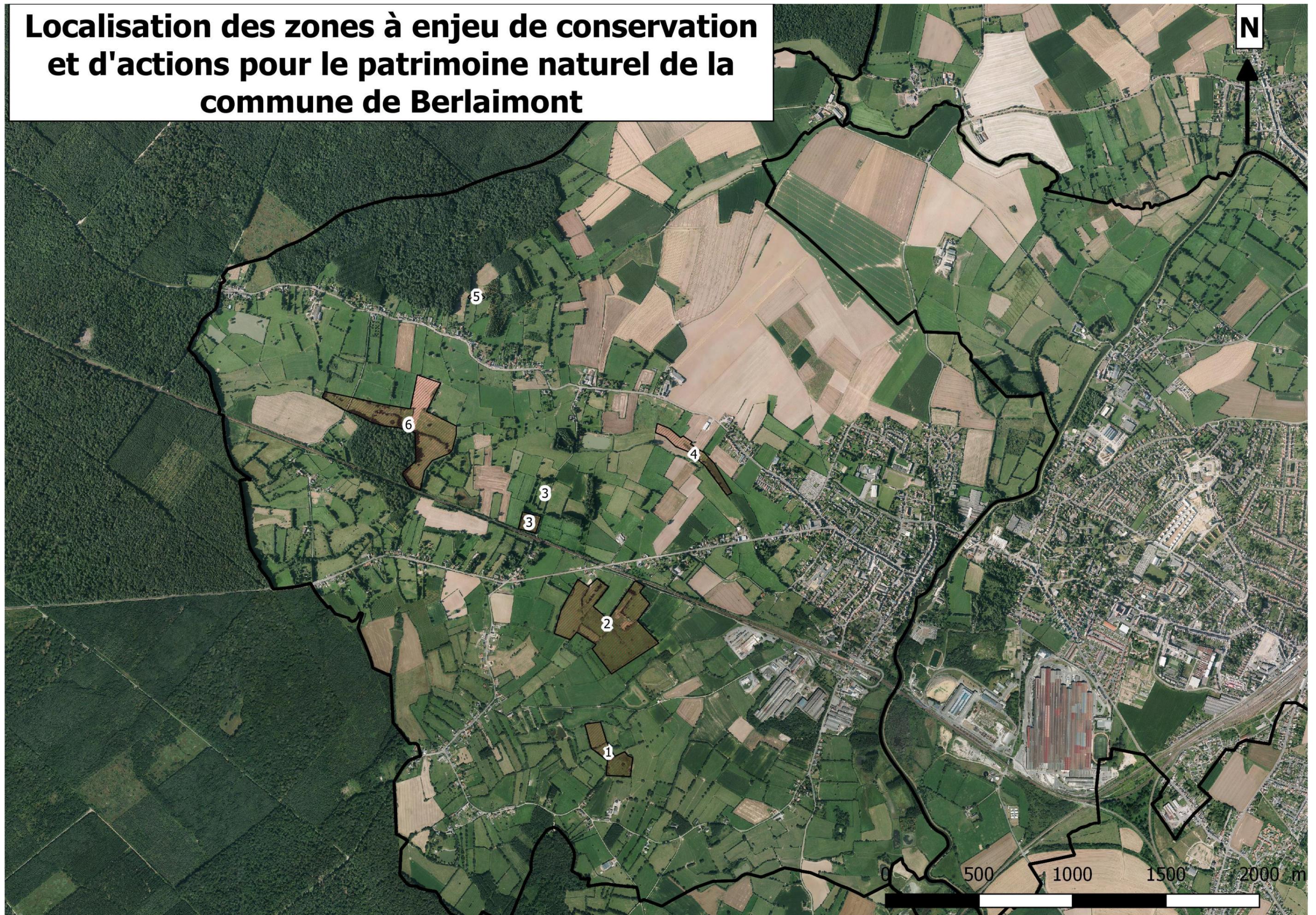
Enjeux de biodiversité liés à cette mesure sur la commune	État des lieux sur la commune	Propositions de gestion	Moyen de réalisation à disposition
<ul style="list-style-type: none"> - De potentiels problèmes de destruction de nids - Problème avec les pigeons (en clocher ?) 	<ul style="list-style-type: none"> - Présence de deux espèces emblématiques occupant des bâtiments de la commune : l'hirondelle rustique et l'Effraie des clochers. - Activités et sites favorables (bocage, granges) 	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Diagnostics et propositions</u> d'aménagements (pose de nichoirs, planchettes, etc) - <u>Sensibilisation</u> auprès des habitants 	<ul style="list-style-type: none"> - Plan d'aménagements des Bâtiments et financement - Accompagnement et suivi de sites d'hibernation - Conseils techniques pour l'aménagement des bâtiments ou améliorer les potentialités d'accueil de la faune des bâtiments, sur sollicitation

Retours sur quelques constats de terrain

- 1) Certains secteurs en prairies humides ont subi le passage répété de engins lourds sur des sols détrempés. Le sol étant plus meuble dans ces zones, cela a entraîné une dégradation de ces milieux. Il conviendrait de **limiter voire de ne effectuer aucun passage d'engin mécanique** sur ces sols lorsqu'ils ne sont pas assez portants ou sans usage d'un matériel spécifique, comme des pneus basse pression.
- 2) Le secteur « Des marlières » est une zone connue par les naturalistes pour son maillage de haies fourrées. Cet hiver des travaux de taille et d'entretien ont eu lieu. Cela a entraîné un bouleversement important de ces micro-milieux. En effet ces haies mesuraient alors entre 5 et 10 mètres et ont été rabattues à une largeur avoisinant 1 mètre. Il serait intéressant par le futur de **laisser se développer ces haies** en largeur tout en prenant en compte l'enjeu agricole, mais également écologique en obtenant ainsi des haies fourrées et denses favorables à une plus grande diversité d'oiseaux mais aussi pour le chevreuil qui y trouverait ainsi un lieu de repos au cœur du maillage bocager de la commune.
- 3) Dans cette zone, on retrouve des habitats patrimoniaux qu'il convient de maintenir. Ainsi il serait intéressant de **protéger légalement ce secteur contre la plantation** (peupliers, etc), **l'urbanisation ou le labour**. Pour cela le PNRA peut apporter un appui technique sur cette question, notamment dans l'aspect réglementaire mais également écologique. Il y a également eu des broyages effectués cet hiver par le Réseau Ferré de France en charge de l'entretien des voies SNCF. Il serait intéressant de **sensibiliser** ces acteurs sur le rôle écologique de ces zones comme d'abris pour la petite faune, mais aussi comme corridors. En effet ces zones permettent à certaines espèces, notamment aux tritons crêtés recensés à proximité, de se déplacer en relative sécurité lors de sa migration entre son gîte d'hiver et la mare où il se reproduit au printemps.
- 4) Dans ce secteur plusieurs parcelles agricoles ont été récemment cédées à des particuliers. L'utilisation du sol en a donc été changée et les anciennes prairies se sont donc appauvries notamment avec un chargement et une conduite de parcelle différente. La gestion qui a été mise en place est un pâturage équin. Ce type de conduite engendre un appauvrissement important par un sur-pâturage et un sur-piétinement des parcelles humides naturellement sensibles à cette problématique. Afin de remédier et de pallier au problème engendré, il conviendrait de proposer des **conseils** auprès des particuliers.
- 5) Concernant la gestion des mares et petits plans d'eau. On retrouve plusieurs mares et un petit plan d'eau localisé sur le ruisseau des Grandes. Il serait intéressant d'y **adapter une gestion plus favorable à la biodiversité**. Pour cela le développement d'une végétation sur les rives, des berges douces, différents profils dans les plans d'eau et une protection face aux dégradations chimiques et physiques sont indispensables au bon équilibre de ces milieux.
- 6) Cette zone est à préserver. Des lotissements ont récemment été bâtis à proximité. Cette zone située le long du « ruisseau des arbres » doit être **maintenu pour les différents rôles** qu'elle tient (corridor, paysage, biodiversité : voir carte des enjeux). Il est important de noter

que l'on retrouve au sein de ces prairies la Renouée bistorte, espèce rare en région. Cependant sa faible présence laisse supposer mais en faible quantité. Cela laisse supposer qu'il y a une évolution des pratiques agricoles ou une gestion sur le long terme qui lui sont défavorable. De plus Le Bois Planté en coté de cette zone, nécessiterait une **intégration des enjeux liés à la biodiversité** (chandelle, zone refuge, etc).

Localisation des zones à enjeu de conservation et d'actions pour le patrimoine naturel de la commune de Berlaimont



Carte 10 : Carte des zones à enjeu de conservation et d'actions

Annexes

Liste des espèces

Inventaire de la flore

Inventaire de la faune

Oiseaux

Amphibiens

Libellules (odonates)

Papillons de jour (rhopalocères)

Criquets, sauterelles (orthoptères)

Mammifères

Fiches descriptives

Fiches milieux

Les haies et le bocage

Les étangs et mares prairiales

Les systèmes prairiaux

Les plantes exotiques envahissantes

Fiches habitats

- Bromion racemosi : *Prairies de fauche mésohygrophile mésotrophe*

- Arrhenatherion elatioris : *Prairies de fauche mésophiles*

- Oenanthon fistulosae :

- *Prairies alluviales longuement inondables*

- *Prairies fauchées à Oenanthe fistuleuse et laïches des renards*

- *Prairies pâturées à renoncule rampante et vulpin genouillé*

Fiches faune

- Le bruant jaune

- Le bruant proyer

- La chevêche d'Athéna

- La cigogne noire

- Le conocéphale des roseaux

- La cordulie métallique

- Le criquet ensanglanté
- L'hypolais polyglotte
- Le rouge-queue à front blanc
- La sérotine commune
- Le triton crêté

Fiches flore

- L'Achillée sternutatoire
- La Laiches des renards
- L'Œnanthe fistuleuse
- La Renouée bistorte
- La Saxifrage granulée
- Le Scirpe des bois
- Le Sénéçon aquatique

Listes d'espèces

Les données présentées dans ce document sont issues des observations réalisées en 2015 par le CEN au cours des sorties de terrain, des données transmises dans le cadre du RAIN par le CBNBL et le GON ainsi que des différentes études antérieures réalisées sur la commune (mises à disposition par le PNRA).

	Espèce à enjeu local
	Espèce à enjeu régional
	Espèce à enjeu PNR
	Espèce à enjeu national

Inventaire floristiques

Rareté en région Nord-Pas de Calais (TOUSSAINT B. et al., 2011) :

- E : Exceptionnel
- RR : très Rare
- R : Rare
- AR : Assez Rare
- PC : Peu Commun
- AC : Assez Commune
- C : Commune
- CC : Très Commune

Menace en région Nord-Pas de Calais (TOUSSAINT B. et al., 2011) :

- Ex : taxon éteint
- Ex ? : taxon présumé éteint
- EW : taxon éteint à l'état sauvage
- EW ? : taxon présumé éteint à l'état sauvage
- CR : taxon gravement menacé d'extinction
- EN : taxon menacé d'extinction
- VU : taxon vulnérable
- CD : taxon dépendant des mesures de conservation
- NT : taxon quasi menacé
- LC : taxon de préoccupation mineure

P : Protection :

- R1 : protection régionale, taxon protégé au titre de l'arrêté du 1/04/1991
- N1 : protection nationale, taxon protégé au titre de l'arrêté du 20/01/1982 modifié le 31/08/1995

Nom scientifique	Rareté régionale	LRR_n	LRN_n	Directive Habitats	Source
<i>Achillea millefolium</i> L.	CC	LC	Non	Non	Terrain 2016
<i>Achillea ptarmica</i> L.	AC	NT	Oui	Nat	Terrain 2016
<i>Adoxa moschatellina</i> L.	C	LC	Non	Non	Terrain 2016
<i>Agrostis stolonifera</i> L.	CC	LC	Non	Nat	Terrain 2016
<i>Ajuga reptans</i> L.	C	LC	Non	Non	Terrain 2016
<i>Alliaria petiolata</i> (Bieb.) Cavara et Grande	C	LC	Non	Non	Terrain 2016
<i>Alnus glutinosa</i> (L.) Gaertn.	CC	LC	Non	Nat	Terrain 2016
<i>Alopecurus geniculatus</i> L.	C	LC	Non	Nat	Terrain 2016
<i>Alopecurus pratensis</i> L.	C	LC	Non	Non	Terrain 2016
<i>Anemone sylvestris</i> L.	D	RE	(Oui)	Non	Terrain 2016
<i>Angelica sylvestris</i> L.	C	LC	Non	Nat	Terrain 2016
<i>Anthoxanthum odoratum</i> L.	C	LC	Non	Non	Terrain 2016
<i>Anthriscus sylvestris</i> (L.) Hoffmann	CC	LC	Non	Non	Terrain 2016
<i>Apium nodiflorum</i> (L.) Lag.	C	LC	Non	Nat	Terrain 2016
<i>Arctium lappa</i> L.	C	LC	Non	Non	Terrain 2016

Nom scientifique	Rareté régionale	LRR_n	LRN_n	Directive Habitats	Source
<i>Arctium nemorosum</i> Lej.	AC	LC	Non	Non	Terrain 2016
<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) Beauv. ex J. et C. Presl	CC	LC	pp	Non	Terrain 2016
<i>Arum maculatum</i> L.	CC	LC	Non	Non	Terrain 2016
<i>Bellis perennis</i> L.	CC	LC	Non	Non	Terrain 2016
<i>Bromus hordeaceus</i> L.	CC	LC	pp	Non	Terrain 2016
<i>Bromus racemosus</i> L.	AR	NT	Oui	Nat	Terrain 2016
<i>Caltha palustris</i> L.	AC	LC	Non	Nat	Terrain 2016
<i>Calystegia sepium</i> (L.) R. Brown	CC	LC	Non	Nat	Terrain 2016
<i>Cardamine pratensis</i> L.	C	LC	pp	Nat	Terrain 2016
<i>Carex acuta</i> L.	AR?	LC	Non	Nat	Terrain 2016
<i>Carex acutiformis</i> Ehrh.	AC	LC	Non	Nat	Terrain 2016
<i>Carex cuprina</i> (Sándor ex Heuffel) Nendtvich ex A. Kerner	C	LC	pp	Nat	Terrain 2016

Nom scientifique	Rareté régionale	LRR_n	LRN_n	Directive Habitats	Source
Carex cuprina (Sándor ex Heuffel) Nendtvich ex A. Kerner var. subcontigua (Kük.) De Langhe et Lambinon	E?	VU	Oui	Nat	Terrain 2016
Carex disticha Huds.	AC	LC	Non	Nat	Terrain 2016
Carex flacca Schreb.	C	LC	Non	Non	Terrain 2016
Carex hirta L.	CC	LC	Non	Non	Terrain 2016
Carex riparia Curt.	C	LC	Non	Nat	Terrain 2016
Carex vulpina L.	R	NT	Oui	Nat	Terrain 2016
Centaurea jacea L.	CC	LC	pp	Non	Terrain 2016
Cerastium fontanum Baumg.	CC	LC	Non	Non	Terrain 2016
Cerastium fontanum Baumg. subsp. vulgare (Hartm.) Greuter et Burdet	CC	LC	Non	Non	Terrain 2016
Chrysosplenium alternifolium L.	AR	LC	Oui	Nat	Terrain 2016
Cirsium arvense (L.) Scop.	CC	LC	Non	Non	Terrain 2016
Clematis vitalba L.	C	LC	Non	Non	Terrain 2016

Nom scientifique	Rareté régionale	LRR_n	LRN_n	Directive Habitats	Source
<i>Convolvulus arvensis</i> L.	CC	LC	Non	Non	Terrain 2016
<i>Crepis biennis</i> L.	PC	LC	Non	Non	Terrain 2016
<i>Cruciata laevipes</i> Opiz	AC	LC	Non	Non	Terrain 2016
<i>Cynosurus cristatus</i> L.	C	LC	Non	Non	Terrain 2016
<i>Dactylis glomerata</i> L.	CC	LC	Non	Non	Terrain 2016
<i>Daucus carota</i> L.	CC	LC	pp	Non	Terrain 2016
<i>Deschampsia cespitosa</i> (L.) Beauv.	C	LC	Non	Nat	Terrain 2016
<i>Eleocharis palustris</i> (L.) Roem. et Schult.	AC	LC	Non	Nat	Terrain 2016
<i>Eleocharis palustris</i> (L.) Roem. et Schult. subsp. <i>palustris</i>	?	DD	?	Nat	Terrain 2016
<i>Epilobium hirsutum</i> L.	CC	LC	Non	Nat	Terrain 2016
<i>Equisetum arvense</i> L.	CC	LC	Non	Non	Terrain 2016
<i>Equisetum palustre</i> L.	C	LC	Non	Nat	Terrain 2016
<i>Euonymus europaeus</i> L.	C	LC	Non	Non	Terrain 2016
<i>Eupatorium cannabinum</i> L.	CC	LC	Non	Nat	Terrain 2016

Nom scientifique	Rareté régionale	LRR_n	LRN_n	Directive Habitats	Source
<i>Festuca arundinacea</i> Schreb. subsp. <i>arundinacea</i> var. <i>aspera</i> (Mutel) Aschers. et Graebn.	?	NA	Non	Non	Terrain 2016
<i>Festuca arundinacea</i> Schreb. subsp. <i>mediterranea</i> (Hack.) K. Richt.	#	#	#	Non	Terrain 2016
<i>Festuca pratensis</i> Huds.	AC	LC	Non	Non	Terrain 2016
<i>Festuca rubra</i> L.	CC	LC	pp	Natpp	Terrain 2016
<i>Filipendula ulmaria</i> (L.) Maxim.	C	LC	Non	Nat	Terrain 2016
<i>Galium aparine</i> L.	CC	LC	Non	Non	Terrain 2016
<i>Galium mollugo</i> L.	CC	LC	Non	Non	Terrain 2016
<i>Galium palustre</i> L.	C	LC	Non	Nat	Terrain 2016
<i>Glechoma hederacea</i> L.	CC	LC	Non	Non	Terrain 2016
<i>Glyceria fluitans</i> (L.) R. Brown	C	LC	Non	Nat	Terrain 2016
<i>Glyceria maxima</i> (Hartm.) Holmberg	AC	LC	Non	Nat	Terrain 2016
<i>Gnaphalium uliginosum</i> L.	C	LC	Non	Nat	Terrain 2016

Nom scientifique	Rareté régionale	LRR_n	LRN_n	Directive Habitats	Source
Hedera helix L.	CC	LC	Non	Non	Terrain 2016
Heracleum sphondylium L.	CC	LC	pp	Non	Terrain 2016
Holcus lanatus L.	CC	LC	Non	Non	Terrain 2016
Hyacinthoides non-scripta (L.) Chouard ex Rothm.	C	LC	Non	Non	Terrain 2016
Iris pseudacorus L.	C	LC	Non	Nat	Terrain 2016
Juncus acutiflorus Ehrh. ex Hoffmann	PC	LC	Non	Nat	Terrain 2016
Juncus articulatus L.	C	LC	Non	Nat	Terrain 2016
Juncus conglomeratus L.	AC	LC	Non	Nat	Terrain 2016
Juncus effusus L.	CC	LC	Non	Nat	Terrain 2016
Juncus inflexus L.	CC	LC	Non	Nat	Terrain 2016
Lamium album L.	CC	LC	Non	Non	Terrain 2016
Lamium galeobdolon (L.) L.	C	LC	Non	Non	Terrain 2016
Lathyrus pratensis L.	CC	LC	Non	Non	Terrain 2016
Leontodon autumnalis L.	C	LC	Non	Non	Terrain 2016
Leontodon hispidus L.	AC	LC	Non	Non	Terrain 2016

Nom scientifique	Rareté régionale	LRR_n	LRN_n	Directive Habitats	Source
<i>Leucanthemum vulgare</i> Lam.	CC	LC	Non	Non	Terrain 2016
<i>Lolium perenne</i> L.	CC	LC	Non	Non	Terrain 2016
<i>Lotus corniculatus</i> L.	CC	LC	pp	Non	Terrain 2016
<i>Lotus pedunculatus</i> Cav.	C	LC	Non	Nat	Terrain 2016
<i>Luzula multiflora</i> (Ehrh.) Lej.	AC	LC	pp	Natpp	Terrain 2016
<i>Luzula multiflora</i> (Ehrh.) Lej. subsp. <i>multiflora</i>	AC	LC	Non	Non	Terrain 2016
<i>Lychnis flos-cuculi</i> L.	AC	LC	Non	Nat	Terrain 2016
<i>Lycopus europaeus</i> L.	C	LC	Non	Nat	Terrain 2016
<i>Lysimachia nummularia</i> L.	C	LC	Non	Nat	Terrain 2016
<i>Mentha aquatica</i> L.	C	LC	Non	Nat	Terrain 2016
<i>Mercurialis perennis</i> L.	C	LC	Non	Non	Terrain 2016
<i>Myosotis arvensis</i> (L.) Hill	CC	LC	Non	Non	Terrain 2016
<i>Myosotis scorpioides</i> L.	C	LC	Non	Nat	Terrain 2016
<i>Myosotis sylvatica</i> Ehrh. ex Hoffmann	PC	LC	Oui	Non	Terrain 2016
<i>Narcissus pseudonarcissus</i> L.	PC?	LC	pp	Non	Terrain 2016

Nom scientifique	Rareté régionale	LRR_n	LRN_n	Directive Habitats	Source
<i>Oenanthe fistulosa</i> L.	PC	NT	Oui	Nat	Terrain 2016
<i>Oxalis acetosella</i> L.	AC	LC	Non	Non	Terrain 2016
<i>Persicaria amphibia</i> (L.) S.F. Gray	CC	LC	Non	Nat	Terrain 2016
<i>Persicaria bistorta</i> (L.) Samp.	R	NT	Oui	Nat	Terrain 2016
<i>Phalaris arundinacea</i> L.	CC	LC	Non	Nat	Terrain 2016
<i>Phleum pratense</i> L.	CC	LC	Non	Non	Terrain 2016
<i>Pimpinella major</i> (L.) Huds.	C	LC	pp	Non	Terrain 2016
<i>Plantago lanceolata</i> L.	CC	LC	Non	Non	Terrain 2016
<i>Plantago major</i> L.	CC	LC	Non	Natpp	Terrain 2016
<i>Poa pratensis</i> L.	CC	LC	Non	Non	Terrain 2016
<i>Poa trivialis</i> L.	CC	LC	Non	Non	Terrain 2016
<i>Polygonatum multiflorum</i> (L.) All.	C	LC	Non	Non	Terrain 2016
<i>Potentilla anserina</i> L.	CC	LC	Non	Nat	Terrain 2016
<i>Potentilla erecta</i> (L.) Rauschel	PC	LC	Non	Non	Terrain 2016
<i>Potentilla sterilis</i> (L.) Garcke	C	LC	Non	Non	Terrain 2016
<i>Primula elatior</i> (L.) Hill	C	LC	Non	Non	Terrain 2016

Nom scientifique	Rareté régionale	LRR_n	LRN_n	Directive Habitats	Source
<i>Prunella vulgaris</i> L.	CC	LC	Non	Non	Terrain 2016
<i>Ranunculus acris</i> L.	CC	LC	Non	Non	Terrain 2016
<i>Ranunculus auricomus</i> L.	AC	LC	Non	Non	Terrain 2016
<i>Ranunculus baudotii</i> Godr.	R	NT	Oui	Nat	Terrain 2016
<i>Ranunculus ficaria</i> L.	CC	LC	Non	Non	Terrain 2016
<i>Ranunculus flammula</i> L.	AC	LC	Non	Nat	Terrain 2016
<i>Ranunculus repens</i> L.	CC	LC	Non	Nat	Terrain 2016
<i>Ranunculus trichophyllus</i> Chaix	AR	NT	Oui	Non	Terrain 2016
<i>Rhinanthus minor</i> L.	AR	VU	Oui	Non	Terrain 2016
<i>Rorippa sylvestris</i> (L.) Besser	AC	LC	Non	Nat	Terrain 2016
<i>Rubus fruticosus</i> L.	#	#	#	Non	Terrain 2016
<i>Rumex acetosa</i> L.	CC	LC	Non	Non	Terrain 2016
<i>Rumex crispus</i> L.	CC	LC	Non	Natpp	Terrain 2016
<i>Rumex obtusifolius</i> L.	CC	LC	Non	Non	Terrain 2016
<i>Salix caprea</i> L.	CC	LC	Non	Non	Terrain 2016
<i>Saxifraga granulata</i> L.	AR	EN	Oui	Non	Terrain 2016
<i>Scirpus sylvaticus</i> L.	AC	LC	Oui	Nat	Terrain 2016
<i>Scrophularia auriculata</i> L.	C	LC	Non	Nat	Terrain 2016

Nom scientifique	Rareté régionale	LRR_n	LRN_n	Directive Habitats	Source
<i>Scrophularia nodosa</i> L.	C	LC	Non	Non	Terrain 2016
<i>Senecio aquaticus</i> Hill	PC	LC	Oui	Nat	Terrain 2016
<i>Silene dioica</i> (L.) Clairv.	C	LC	Non	Non	Terrain 2016
<i>Solanum dulcamara</i> L.	CC	LC	Non	Nat	Terrain 2016
<i>Sonchus arvensis</i> L.	CC	LC	Non	Non	Terrain 2016
<i>Sparganium erectum</i> L.	AC	LC	Non	Nat	Terrain 2016
<i>Stachys sylvatica</i> L.	CC	LC	Non	Non	Terrain 2016
<i>Stellaria alsine</i> Grimm	AC	LC	Non	Nat	Terrain 2016
<i>Stellaria graminea</i> L.	C	LC	Non	Non	Terrain 2016
<i>Stellaria holostea</i> L.	C	LC	Non	Non	Terrain 2016
<i>Stellaria media</i> (L.) Vill.	CC	LC	pp	Non	Terrain 2016
<i>Symphytum officinale</i> L.	CC	LC	Non	Nat	Terrain 2016
<i>Tanacetum vulgare</i> L.	CC	LC	Non	Non	Terrain 2016
<i>Taraxacum alienum</i> Dahlst.	?	DD	?	Non	Terrain 2016
<i>Trifolium dubium</i> Sibth.	CC	LC	Non	Non	Terrain 2016
<i>Trifolium pratense</i> L.	CC	LC	Non	Non	Terrain 2016
<i>Trifolium repens</i> L.	CC	LC	Non	Non	Terrain 2016
<i>Urtica dioica</i> L.	CC	LC	Non	Non	Terrain 2016

Nom scientifique	Rareté régionale	LRR_n	LRN_n	Directive Habitats	Source
Valeriana L.	P				Terrain 2016
Veronica anagallis-aquatica L.	AC	LC	Non	Nat	Terrain 2016
Veronica beccabunga L.	C	LC	Non	Nat	Terrain 2016
Veronica chamaedrys L.	CC	LC	Non	Non	Terrain 2016
Veronica serpyllifolia L.	C	LC	Non	Non	Terrain 2016
Vicia cracca L.	CC	LC	Non	Non	Terrain 2016
Vicia sepium L.	C	LC	Non	Non	Terrain 2016
Viola reichenbachiana Jord. ex Boreau	C	LC	Non	Non	Terrain 2016

Inventaire faunistique

Catégories de menace :

Liste Rouge (selon UICN) :

RE : Régionalement Éteint
CR : En Danger Critique D'extinction
EN : En Danger
VU : Vulnérable
NT : Quasi Menacé
LC : Préoccupation Mineure
DD : Données Insuffisantes
NE : Non Évalué
NA : Non Applicable

LRN : Liste Rouge Nationale

LRNn : Liste Rouge National nicheur pour les oiseaux

LRR : Liste Rouge Régionale

LRRn : Liste Rouge Régionale Nicheur pour les oiseaux

EN : En danger
VU : Vulnérable
R : Rare
D : En déclin
L : Localisée
NO : Nidification occasionnelle
NM : Non menacée
NI : Nidification irrégulière

Rareté: Taux d'occupation du territoire régional en utilisant une maille de 25 ou 100 km²

D : disparu ;
E : exceptionnel
RR : très rare
R : rare
AR : assez rare
PC : peu commun
AC : assez commun
C : commun
CC : très commun

DO : Directive « Oiseaux » n° 79/409 CE du 02/04/1979

◆ Ann I = espèce inscrite à l'annexe I : espèce devant faire l'objet d'une protection spéciale.

Protection nationale: Arrêté ministériel du 29 octobre 2009 (JORF 5 décembre 2009) fixant les listes des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

III : Article 3
IV : Article 4

INVENTAIRE DES OISEAUX

Nom vernaculaire	Rareté régionale	LRR_n	LRN_n	Directive Habitats	Source
Canard colvert	C	NM	LC	DOII;DOIII	Terrain 2016
Sarcelle d'été	PC	D	VU	DOII	Terrain 2016
Martinet noir	AC	NM	LC		Terrain 2016
Vanneau huppé	C	D	LC	DOII	Terrain 2016
Cigogne noire	AR		EN	DOI	Terrain 2016
Héron cendré	C	L	LC		Terrain 2016
Pigeon ramier	C	NM	LC	DOII;DOIII	Terrain 2016
Tourterelle des bois	AC	D	LC	DOII	Terrain 2016
Tourterelle turque	AC	NM	LC	DOII	Terrain 2016
Coucou gris	AC	NM	LC		Terrain 2016
Buse variable	C	NM	LC		Terrain 2016
Faucon crécerelle	C	NM	LC		Terrain 2016
Faucon hobereau	AC	NM	LC		Terrain 2016
Caille des blés	PC	NM	LC	DOII	Terrain 2016
Faisan de Colchide	PC		LC	DOII;DOIII	Terrain 2016
Perdrix grise	AC	D	LC	DOII;DOIII	Terrain 2016
Foulque macroule	C	NM	LC	DOII;DOIII	Terrain 2016
Gallinule poule-d'eau	C	NM	LC	DOII	Terrain 2016
Alouette des champs	AC	D	LC	DOII	Terrain 2016
Bergeronnette des ruisseaux	AC	NM	LC		Terrain 2016
Bergeronnette grise	AC	NM	LC		Terrain 2016

Nom vernaculaire	Rareté régionale	LRR_n	LRN_n	Directive Habitats	Source
Bergeronnette printanière	AC	NM	LC		Terrain 2016
Bouscarle de Cetti	PC	VU	LC		Terrain 2016
Bouvreuil pivoine	AC	NM	VU		Terrain 2016
Bruant jaune	AC	D	NT		Terrain 2016
Bruant proyer	PC	NM	NT		Terrain 2016
Chardonneret élégant	AC	NM	LC		Terrain 2016
Corbeau freux	C	NM	LC	DOII	Terrain 2016
Corneille noire	AC	NM	LC	DOII	Terrain 2016
Étourneau sansonnet	AC	NM	LC	DOII	Terrain 2016
Fauvette à tête noire	C	NM	LC		Terrain 2016
Fauvette babillarde	AC	NM	LC		Terrain 2016
Fauvette des jardins	AC	NM	LC		Terrain 2016
Fauvette grisette	AC	NM	NT		Terrain 2016
Geai des chênes	AC	NM	LC	DOII	Terrain 2016
Gobemouche gris	PC	D	VU		Terrain 2016
Gorgebleue à miroir	PC	NM	LC	DOI	Terrain 2016
Grive musicienne	AC	NM	LC	DOII	Terrain 2016
Hirondelle de fenêtre	AC	NM	LC		Terrain 2016
Hirondelle rustique	AC	D	LC		Terrain 2016
Hypolaïs polyglotte	AR	NM	LC		Terrain 2016
Linotte mélodieuse	AC	NM	VU		Terrain 2016

Nom vernaculaire	Rareté régionale	LRR_n	LRN_n	Directive Habitats	Source
Loriot d'Europe	PC	NM	LC		Terrain 2016
Merle noir	C	NM	LC	DOII	Terrain 2016
Mésange bleue	AC	NM	LC		Terrain 2016
Mésange charbonnière	AC	NM	LC		Terrain 2016
Mésange nonnette	PC	NM	LC		Terrain 2016
Moineau domestique	AC	NM	LC		Terrain 2016
Phragmite des joncs	PC	VU	LC		Terrain 2016
Pie bavarde	AC	NM	LC	DOII	Terrain 2016
Pinson des arbres	C	NM	LC		Terrain 2016
Pouillot véloce	C	NM	LC		Terrain 2016
Roitelet à triple bandeau	PC	NM	LC		Terrain 2016
Rossignol philomèle	PC	NM	LC		Terrain 2016
Rougequeue à front blanc	AR	D	LC		Terrain 2016
Rougequeue noir	AC	NM	LC		Terrain 2016
Serin cini	PC	NM	LC		Terrain 2016
Troglodyte mignon	AC	NM	LC		Terrain 2016
Verdier d'Europe	AC	NM	LC		Terrain 2016
Pic épeiche	AC	NM	LC		Terrain 2016
Pic vert	C	D	LC		Terrain 2016
Chevêche d'Athéna	AC	D	LC		Terrain 2016

Nom vernaculaire	Rareté régionale	LRR_n	LRN_n	Directive Habitats	Source
Chouette hulotte	PC	NM	LC		Terrain 2016
Effraie des clochers	PC	D	LC		Terrain 2016
Hibou moyen-duc	PC	NM	LC		Terrain 2016

Sources :

Liste rouge des espèces nicheuses menacées en France (UICN France & al., 2011), les espèces ont été évaluées selon les critères UICN (UICN., 2001 ;UICN., 2003).

Liste rouge des espèces nicheuses menacées dans la Région Nord-Pas-de-Calais (TOMBAL., 1996).

Les indices de rareté (HAUBREUX & VANAPPELGHEM., 2013) sont attribués selon un coefficient de rareté pondérée par l'effort de prospection (VANAPPELGHEM., 2011) pour la période 1990 à 2011. La période prise en considération pour le calcul de l'indice est de 1990 à 2011.

INVENTAIRE DES AMPHIBIENS

Nom vernaculaire	Rareté régionale	LRR_n	LRN_n	Directive Habitats	Source
Grenouille rousse	CC		LC		Terrain 2016
Grenouille verte	C				Terrain 2016
Triton alpestre	C		LC		Terrain 2016
Triton crêté	AC		LC	DHII;DHIV	Terrain 2016
Triton palmé	C		LC		Terrain 2016
Triton ponctué	C		LC		Terrain 2016

Sources :

BAUWENS D., CLAUS K., 1996. Verspreiding van amfibieën en reptielen in Vlaanderen. De Wielewaal, Turnhout.

COX N.A. & TEMPLE H.J., 2009. European red list of Reptiles. Luxembourg: Office for official publications of the European Communities.

GAVORY L., 2009. Liste rouge des amphibiens et reptiles de Picardie. In Picardie nature, 2009. Référentiel « situation, menace et conservation » de la faune de Picardie. Doc. DREAL.42pp.

GODIN J., 2005. Liste des espèces déterminantes ZNIEFF Nord-Pas-de-Calais. Les Amphibiens et Reptiles.

GODIN J., 2008. Liste taxonomique actualisée des amphibiens et reptiles de la région Nord-Pas-de-Calais. Le Héron 41(1), 2008 : 25-28.

GON., inédit. Indice de rareté des Amphibiens et Reptiles du Nord-Pas de Calais (1993-2012).

JACOB J.-P., DE WAVRIN C., GRAITSON H., KINET E., DENOËL M., PAQUAY M., PARCSY M., REMACLE A., 2007. Amphibiens et Reptiles de Wallonie. Aves-Raine et Centre de Recherche de la Nature, des Forêts et du Bois (MRW-DGRNE), Série «Faune-Flore-habitats» n°2, Namur. 384pp.

TEMPLE H.J. & COX N.A., 2009. European red list of Amphibians. Luxembourg : Office for official publications of the European Communities.

IUCN., 1994. IUCN Red list categories. Prepared by the IUCN species survival commission. IUCN, Gland, Switzerland.

IUCN., 2001. Catégories et critères de l'IUCN pour la liste rouge : Version 3.1. Commission de la sauvegarde des espèces de l'IUCN. IUCN, Gland, Suisse et Cambridge, Royaume-Uni. ii + 32pp.

IUCN., 2003. Lignes directrices pour l'application, au niveau régional, des critères de l'IUCN pour la liste rouge. Commission de la sauvegarde des espèces de l'IUCN. IUCN, Gland, Suisse et Cambridge, Royaume-Uni. ii + 26pp.

IUCN France, MNHN & SHF., 2009. La liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre amphibiens et reptiles de

INVENTAIRE DES ODONATES (LIBELLULES)

Nom vernaculaire	Rareté régionale	LRR_n	LRN_n	Directive Habitats	Source
Agrion à larges pattes	AC	LC	LC		Terrain 2016
Agrion élégant	CC	LC	LC		Terrain 2016
Agrion jovencelle	C	LC	LC		Terrain 2016
Agrion porte-coupe	C	LC	LC		Terrain 2016
Anax empereur	C	LC	LC		Terrain 2016
Caloptéryx vierge septentrional	PC	LC	LC		Terrain 2016
Cordulie métallique	AR	LC	NT		Terrain 2016
Leste vert	C	LC	LC		Terrain 2016
Libellule déprimée	C	LC	LC		Terrain 2016
Orthétrum réticulé	CC	LC	LC		Terrain 2016
Sympétrum fascié	C	LC	LC		Terrain 2016
Sympétrum sanguin	C	LC	LC		Terrain 2016

Sources :

Liste rouge provisoire des espèces menacées en France (DOMMANGET & al., 2008), les espèces ont été évaluées selon les critères UICN (UICN., 2001 ; UICN., 2003).

Liste rouge des espèces menacées en région (VANAPPELGHEM & al., 2012), les espèces ont été évaluées selon les critères UICN (UICN., 2001 ; UICN.,2003 ; UICN., 2011).

Les indices de rareté (VANAPPELGHEM & al, 2012) sont attribuées selon un coefficient de rareté pondérée par l'effort de prospection selon VANAPPELGHEM (2011) pour la période 1990-2010.

INVENTAIRE DES RHOPALOCERES (PAPILLONS DE JOUR)

Nom vernaculaire	Rareté régionale	LRR_n	LRN_n	Directive Habitats	Source
Bande noire	PC	NT	LC		Terrain 2016
Belle Dame	CC	NA	LC		Terrain 2016

Cuivré commun	AC	LC	LC		Terrain 2016
Hespérie du dactyle	C	LC	LC		Terrain 2016
Myrtil	CC	LC	LC		Terrain 2016
Paon du jour	CC	LC	LC		Terrain 2016
Petite tortue	C	LC	LC		Terrain 2016
Piéride de la rave	CC	LC	LC		Terrain 2016
Piéride du navet	CC	LC	LC		Terrain 2016
Souci	C	NA	LC		Terrain 2016
Tircis	CC	LC	LC		Terrain 2016
Vulcain	CC	NA	LC		Terrain 2016

Sources :

Liste rouge des espèces menacées en France (UICN FRANCE & al., 2012), les espèces ont été évaluées selon les critères UICN (UICN., 2001 ; UICN.,2003).

Liste rouge des espèces menacées en région (HUBERT & HAUBREUX., 2014), les espèces ont été évaluées selon les critères UICN (UICN., 2001 ; UICN.,2003 ; UICN., 2011).

Les indices de rareté (HAUBREUX., 2011) sont attribués selon un coefficient de rareté pondéré par l'effort de prospection selon VANAPPELGHEM (2011), pour la période 2000-2010.

INVENTAIRE DES ORTHOPTERES (CRIQUETS ET SAUTERELLES)

Nom vernaculaire	Rareté régionale	LRR_n	LRN_n	Directive Habitats	Source
Conocéphale bigarré	CC		4		Terrain 2016
Conocéphale des roseaux	AC		3		Terrain 2016
Criquet des pâtures	CC		4		Terrain 2016
Criquet ensanglanté	PC		4		Terrain 2016
Criquet mélodieux	C		4		Terrain 2016
Decticelle bariolée	AC		4		Terrain 2016
Decticelle bicolore	R		4		Terrain 2016
Decticelle cendrée	C		4		Terrain 2016

Nom vernaculaire	Rareté régionale	LRR_n	LRN_n	Directive Habitats	Source
Tétrix riverain	AC		4		Terrain 2016

Sources :

Liste rouge des espèces menacées en France (SARDET & DEFAUT., 2004), les espèces ont été évalués selon la méthodologie dérivée du travail de

(DUPONT., 2001) qui s'inspire lui même du travail effectué en Suisse par (CARRON et al., 2000).

1 : priorité 1 : espèces proches de l'extinction ou déjà éteintes ;

2 : priorité 2 : espèces fortement menacées d'extinction ;

3 : priorité 3 : espèces menacées à surveiller ;

4 : priorité 4 : espèces non menacées en l'état actuel des connaissances.

HS : espèce hors sujet (synanthrope).

Les indices de rareté (CABARET., 2011) sont attribués selon un coefficient de rareté pondéré par l'effort de prospection selon VANAPPELGHEM (2011) pour la période 1999-2010.

INVENTAIRE DES MAMMIFERES

Nom vernaculaire	Rareté régionale	LRR_n	LRN_n	Directive Habitats	Source
Pipistrelle commune	C	I	LC	DHIV	Terrain 2016
Sérotine commune	AC	I	LC	DHIV	Terrain 2016
Chevreuil	CC		LC		Terrain 2016

Sources :

Liste rouge des espèces menacées en France (UICN France & al., 2009), les espèces ont été évaluées selon les critères UICN (UICN., 2001 ; UICN., 2003).

Liste rouge des espèces menacées en région (FOURNIER., 2000 ; DUTILLEUL., 2009), aucune mention spécifiée de l'application de la méthodologie UICN.

Indice de rareté régionale chiroptères (DUTILLEUL., 2009). Les indices de rareté ont été calculés selon la méthode de BOULLET (1988), BOULLET & al. (1990 et 1999). Période prise en compte non précisée.

Indice de rareté hors chiroptères a été recalculé à partir des cartes de FOURNIER (2000). Les indices de rareté ont été calculés selon la méthode de BOULLET (1988), BOULLET & al. (1990 et 1999) pour la période 1985-1995.

Fiches descriptives:

Les haies et le bocage

Définitions et enjeux

Les haies constituent l'élément paysager principal du bocage Avesnois.

Elles jouent un rôle

- **Agronomique** en tant que délimitation des parcelles, brise-vent, barrière contre l'érosion.
- **Écologique** comme corridor biologique, abri, lieu de nourrissage et de reproduction pour la faune et donc **cynégétique** quand la faune tient lieu de gibier
- **Paysager, esthétique** et donc **touristique**

La qualité d'une haie est fonction de sa capacité à assurer ces différentes fonctions.

Les différents types de haies de l'Avesnois

Les haies sont constituées d'essences variées supportant bien la taille. On y recense : l'Aubépine (*Crataegus monogyna*), le Charme (*Carpinus betulus*), le Frêne (*Fraxinus excelsior*), le Sureau (*Sambucus nigra*), le Viorne lantane (*Viburnum lantana*), le Prunier noir (*Prunus spinosa*), des Rosiers (*Rosa canina*). Ces haies sont souvent colonisées par des plantes grimpantes tel que le Houblon (*Humulus lupulus*), le Liseron (*Calystegia sepium*), le Gaillet gratteron (*Galium aparine*), la Bryone dioïque (*Bryonia dioica*) entre autres.

Les haies de l'Avesnois sont principalement de trois types : les haies basses taillées, les haies arbustives et les haies arborées hétérogènes. Deux autres types de formations végétales peuvent aussi être rencontrés aux abords des parcelles agricoles : il s'agit des haies discontinues et des alignements d'arbres.



Illustration 1 : haies basses taillées



Illustration 2 : Haie arborée hétérogène

Les **haies basses taillées** : sont des haies de moins de 2m de haut. Elles sont généralement étroites (1m) et taillée très régulièrement (taille ou broyage annuel). Ces haies peuvent souffrir de la fréquence de tailles et des méthodes de broyage employées. Elles sont alors « trouées » à la suite de la mort de certains individus. Elles peuvent être ponctuées d'arbres de grande taille (plus de 3m).

Les **haies arbustives** : sont des haies de hauteur inférieure à 6m et de largeur supérieure à 1.5m. Elles sont constituées d'essences d'arbres et d'arbustes variées.

Les **haies arborées hétérogènes** sont constituées de plusieurs strates de végétation : une strate arborées, une strate arbustives et une strate herbacée. Elle sont généralement denses, hautes (présence majoritaire d'arbres de plus de 3m), larges et peu entretenues.

Les **haies discontinues** : une haie est considérée comme **discontinue** si les trouées représentent plus de 20 % de sa longueur.

Enfin **les alignements d'arbres** : un alignement d'arbres se caractérise par la présence exclusive d'arbres **dont les houppiers ne sont pas jointifs avec en moyenne** 10 arbres pour 100m de linéaire et un minimum de 3 arbres pour 20m.

Gestion du bocage et impact sur la biodiversité.

En 2011, le Parc a réalisé une étude sur l'impact des modes de gestion du bocage de l'Avesnois sur les communautés d'oiseaux nicheurs des haies.

On y distingue deux grands types de gestion des haies :

- un **mode de gestion intensif**, avec des haies basses, taillées sur les trois faces entourées de terres agricoles et de prairies ;
- un **mode de gestion extensif** avec un bocage composé majoritairement de haies hautes faiblement taillées, entourées de prairies.

Cette étude montre :

- **qu'un bocage géré de manière extensive accueille une communauté aviaire plus riche en abondance et plus diversifiée ;**
- **que la diversité en oiseaux augmente avec l'accroissement de la diversité de la haies ;**
- une « densité élevée de haies hautes dans le paysage semble favoriser l'installation d'espèces forestières alors qu'une densité plus élevée de haies basses semble favoriser les espèces des milieux agricoles. »

Les haies et l'agriculture

Enfin, de nombreuses études montrent qu'en agriculture, les haies augmentent de façon significative les rendements des cultures en réduisant la casse par le vent des végétaux (feuilles, fruits), en régulant les températures, augmentant la quantité de

pollinisateurs et ce sur des distances allant jusqu'à dix fois la taille de la haie.

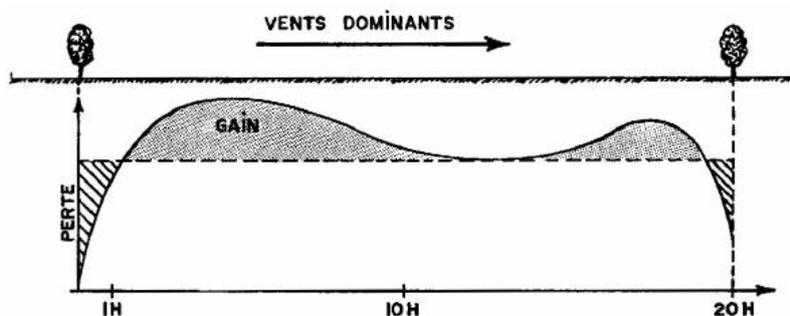


Illustration 2: Evolution du rendement des cultures en fonction de la distance dans la zone protégées par les haies brise-vent. (de Villele 1985) H= Hauteur de la haie

Contrairement aux idées reçues, les haies hautes sont favorables à l'agriculture.

Les étangs et mares prairiales

Introduction

Les mares sont des dépressions plus ou moins profondes et de surface réduite, remplies d'eau au moins temporairement. Elles sont le lieu de développement et de reproduction d'une flore et faune typique très diverses.

Actuellement, toutes les mares situées dans les régions densément peuplées comme le nord de la France sont d'origine anthropique et sont les habitats de substitution pour de nombreuses espèces d'anciens marais ou tourbières asséchées.

Description et intérêt des mares

Par définition, les mares ne constituent pas un habitat continu. Elles sont en effet réparties sur le territoire de façon ponctuelle. Il existe cependant généralement une connectivité entre elles par différents moyens :

- par l'eau, soit de la nappe phréatique, des eaux de ruissellement ou encore par les inondations ;
- par la faune qui peut transporter de graines et fragments de végétaux, du plancton...

On a alors un réseau de mares qui bien que séparées forment un ensemble. Aussi la densité des mares est un facteur important et assure leur bon fonctionnement global.

Les usages et intérêts des mares sont divers :

Certains usages traditionnels sont en train de tomber désuète comme réserve naturelle d'eau pour la **lutte contre les incendies** ou comme **abreuvoirs** pour le bétail. Elles sont remplacées par des abreuvoirs manufacturés. D'autre part, les mares jouent un rôle social de par leur **fonction paysagère, éducative ou de loisir** (comme la pêche). Enfin, les mares jouent un **rôle écologique** majeur en concentrant sur de petite surface une grande biodiversité. Les différents niveaux d'eau permettent l'installation de ceintures végétales, chacune constituée d'espèces distinctes. Elles sont le lieu de reproduction, de nourrissage, de vie, d'hivernage pour la faune. De plus les mares permettent de réguler les niveaux hydrologiques, elles ont un rôle d'épuration et créent un microclimat favorable à de nombreuses espèces.

Qualités écologiques des mares et menaces

Une mare qui assure ses fonctionnalités écologiques doit être capable d'accueillir un maximum d'espèce et de se maintenir dans le temps. Si elle a une profondeur de plus de 50cm, cette mare sera **permanente** (sauf conditions climatiques extrêmes). Sinon, il s'agira probablement d'une mare temporaire, ce qui n'est pas gênant. En effet, les mares **temporaires** peuvent accueillir de nombreuses espèces rares, végétales comme animales.

Les **berges doivent être douces** pour permettre l'installation des différentes ceintures de végétation et permettre l'accès des petits animaux (grenouilles, tritons par exemple) à l'eau.

Menaces

La dynamique naturelle des mares conduit à leur **comblement**. En effet, les sédiments (boue, feuilles...) s'accumulent au fond de la mare, petit à petit, la profondeur diminue ; au bout d'un certain temps, la mare n'existe plus. Il faut donc curer de temps en temps et en partie seulement les mares afin de limiter le comblement tout en préservant la faune et la flore présente.

Les pratiques agricoles ont parfois un effet néfaste pour les mares. Les **remembrements** sont parfois la cause du comblement des mares.

Le surpâturage détruit les berges par le **piétinement des animaux**. Une mesure simple pourrait être de protéger une partie de la berge en limitant le passage du bétail sur une portion limitée de la mare.

D'autre part, un **enrichissement trop marqué** des mares conduit à banaliser la flore et faire disparaître les espèces les plus fragiles, les moins compétitives.

Dans les zones agricoles, l'épandage de **pesticides** est évidemment néfaste aux insectes liés aux mares et non nuisibles aux cultures. Ces pesticides s'accumulent dans les mares par les eaux de ruissellement et tuent aussi les larves aquatiques.

L'**introduction d'espèces exotiques** est généralement très néfaste à la vie dans les mares.

On distingue deux menaces :

- l'introduction d'espèces exotiques susceptibles de créer un **déséquilibre** de l'écosystème présent :
- la réintroduction systématique d'espèces entraînant des **surpopulations**, a des fins de piscicoles par exemple.

Illustration 1: Mare en cours de comblement



très bien acclimatée en Europe. Elle est très vorace, territoriale et se reproduit avec succès dans les eaux calmes. Ainsi, elle peut créer des déséquilibre en « prenant la place » des espèces locales.

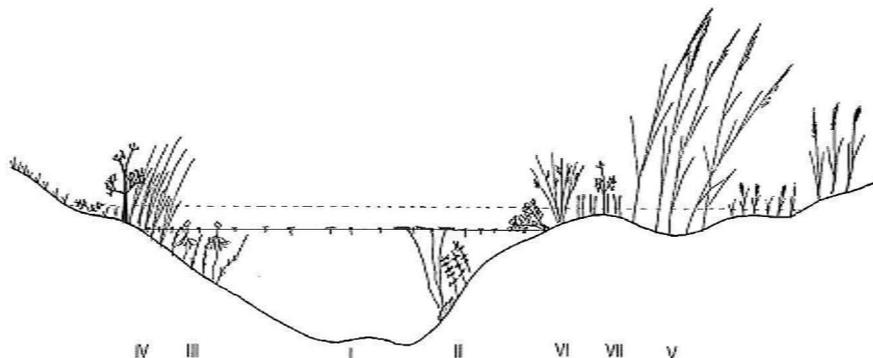
L'introduction systématique de carpe dans les étangs est un exemple qui illustre le second point Ce poisson très prisé des pêcheurs peut atteindre de très grande dimension (40Kg pour 110cm), il vit longtemps. Omnivore, elle se nourrit de mollusque, de larves d'insectes de crustacés, écrevisses et de débris végétaux. Ce faisant elle a tendance à beaucoup perturber le fond de l'eau empêchant les plantes aquatiques et amphibiens de s'installer. La faune ne peut plus se cacher et est décimée. L'écosystème est totalement déséquilibré et la biodiversité est extrêmement réduite.

Description sommaire des différentes ceintures végétales

Une étude des mares prairiales du Parc Naturel Régional de l'Avesnois a été réalisée en 2004 par le Conservatoire Botanique National de Bailleul. Elle a permis d'identifier les différents types de mares selon leurs caractéristiques physico-chimiques (pH, profondeur, pentes de berges, conductivité, taux de nitrates et d'orthophosphate...) et leur composition floristique.

Concernant l'étude floristique, celle qui nous intéresse dans le cadre des ICB, cette étude se basait sur le schéma général présenté sur la figure 1.

Figure 3: Profil théorique d'une mare prairiale et localisation des ceintures végétales.



Source: Caractérisation phytosociologique des mares avesnoises et identification d'espèces indicatrices. PNRA, CBNBL.

Ce schéma présente le profil théorique des mares et la localisation des ceintures végétales. A chaque niveau topographique correspond une ou des végétations distinctes. Dans cette description, nous nous limiterons aux niveaux bas (niveau V), les niveaux supérieurs n'étant pas typique des mares. (prairie inondable, mégaphorbiaies)

Niveau I: Herbier à lentilles d'eau. Il se reconnaît facilement au **voile flottant** vert plus ou moins dense.

Espèces rares : Wolffie sans racine (*Wolffia arrhiza*), Morrène sans racines (*Hydrocharis morsus-ranae*)

Niveau II : Herbier immergé des eaux calmes moyennement profondes. Il s'agit d'herbiers enraciné d'espèces à feuilles immergées des mares **permanentes**.

Espèces rares : Potamot nageant (*Potamogeton natans*), renoncule en crosse (*Ranunculus circinatus*)

Niveau III : Herbier immergé des eaux calmes peu profondes. Il s'agit d'herbiers enracinés d'espèces à feuilles immergées des mares à émergence estivale.

Espèces rares : Callitriches à crochet (*Callitrichia hamulata*), Renoncule aquatique, Renoncule peltée

Niveau IV : Prairies flottantes des eaux calmes peu profondes à émergence estivale

Espèces rares : Catabrose aquatique (*Catabrosa aquatica*)

et/ou **Végétations pionnières des bordures perturbées à émergence estivale.**

Espèces rares : Oenanthe aquatique (*Oenanthe aquatica*), Plantain-d'eau lancéolé (*Alisma lanceolatum*)

Niveau V: Roselières

Espèces rares : Scirpe des lacs (*Scirpus lacustris*), Masette à feuilles étroites (*Typha angustifolia*)

Les systèmes prairiaux

Les prairies de l'Avesnois possèdent des différentes physionomies sous l'influence de deux facteurs principaux : les pratiques agricoles et l'humidité du sol. Elles hébergeront de ce fait des espèces de faune et de flore différentes les unes des autres, augmentant ainsi la biodiversité du territoire. Cependant, les pratiques agricoles actuelles associent fauche et pâturage sur les mêmes parcelles, durant la même année. De ce fait, l'alliance de ces deux pratiques homogénéise les milieux en diminuant les spécificités de chaque prairie, et le développement d'espèces floristiques propres à l'une des deux pratiques.

Les prairies pâturées

La végétation des prairies pâturées varie en fonction de l'intensité du pâturage et du chargement appliqué sur les parcelles. D'une manière générale, plus le chargement sur une parcelle est important, moins l'intérêt floristique de celle-ci est élevé.

Un autre facteur joue un rôle dans la composition floristique des prairies pâturées, l'**humidité du sol**. En effet, les prairies pâturées humides (hygrophiles) et les prairies pâturées moins humides (mésophiles) ne posséderont pas le même cortège d'espèces végétales. Enfin, en règle générale, les prairies eutrophes, c'est à dire **fertilisées de façon assez courante**, possède un cortège d'espèces végétales plus faible que les prairies non fertilisées.

Les prairies pâturées mésophiles (Prairies moyennement humides)

Les espèces végétales typiques de ces prairies sont la pâquerette (*Bellis perennis*), la Crételle (*Cynosurus cristatus*), le Ray-gras anglais (*Lolium perenne*) et la Véronique à feuilles de serpolet (*Veronica serpyllifolia*). On dénombre entre 15 et 20 espèces par relevé au sein de ces prairies.

Il existe principalement deux déclinaisons de ces prairies pâturées au sein du territoire de l'Avesnois, que l'on peut distinguer grâce à la quantité de nutriments présents dans le sol.

Les prairies mésophiles très peu fertilisées comptent une plus grande diversité floristique que les prairies fortement fertilisées.

Les prairies mésophiles eutrophes possèdent des espèces compétitives telles que l'Ortie dioïque (*Urtica dioica*), le Rumex à feuilles obtuses (*Rumex obtusifolius*) et le Cirse des champs (*Cirsium arvense*). Ces espèces sont indicatrices d'une dégradation des habitats par l'apport trop important d'éléments minéraux dans le sol.

Ces deux prairies sont très communes en région.

Les prairies pâturées hygrophiles (Prairies humides)

Au sein du territoire de l'Avesnois, il existe deux types de prairies pâturées hygrophiles. La présence de l'une ou l'autre de ces formations végétales est influencée par la durée de l'inondation de la prairie, par l'imperméabilité du substrat ainsi que par la charge de pâturage. Dans l'une, les espèces dominantes seront la Renoncule rampante (*Ranunculus repens*) et le Vulpin genouillé (*Alopecurus geniculatus*) et dans l'autre, le Jonc glauque (*Juncus inflexus*) et la Pulicaire dysentérique (*Pulicaria dysenterica*). Différentes stratégies sont développées par ces espèces afin de résister à la pression du pâturage : un développement aérien au ras du sol, un système racinaire très développé ou une faible appétence pour le bétail du fait de la composition des tissus.

Ces deux formations sont peu communes à assez rares à l'échelle régionale, et en régression. Elles sont notamment menacées par le drainage, l'intensification des pratiques agricoles ou la déprise agricole.

Les prairies fauchées

De manière générale, les prairies fauchées sont plus riches en espèces végétales que les prairies pâturées. De plus, ces habitats sont plus rares en région et certains d'entre eux sont inclus dans la Directive Habitats de 1992.

Les prairies fauchées peuvent être divisées en **trois grandes catégories** en fonction de l'hygrométrie du sol et donc de la durée de l'inondation de celles-ci. Comme pour les prairies pâturées, l'intensité des pratiques humaines (fauche, fertilisation) influencent la richesse spécifique des parcelles ainsi que le développement d'espèces végétales d'intérêt patrimonial.

Les prairies fauchées mésophiles (Prairies moyennement humide)

Ces prairies ne subissent que de **très faibles inondations**. Les espèces caractéristiques des prairies mésophiles sont la Fétuque des prés (*Festuca pratensis*), le Fromental élevé (*Arrhenatherum elatius*), la Renoncule acre (*Ranunculus acris*) ou le Colchique d'automne (*Colchicum autumnale*) notamment. Pour les plus riches de ces prairies, 15 à 25 espèces sont présentes dans un relevé. Deux types de prairies mésophiles peuvent être observés dans l'Avesnois:

Les **prairies pauvres en éléments nutritifs sont en régression** à l'échelle régionale et possèdent un grand intérêt floristique (présence d'espèces patrimoniales) et paysager. Lors de la période de floraison, de nombreuses espèces de lépidoptères

peuvent être observées au sein de cet habitat. Cet habitat fait partie de la Directive Habitat de 1992 comme un habitat à préserver à l'échelle européenne.

Les **prairies plus riches en éléments nutritifs du fait de la fertilisation excessive sont assez communes en région**. Compte tenu de la présence d'espèces compétitives, la richesse floristique de ces parcelles est très faible. Ces dernières pourraient accueillir de nouveau des espèces végétales patrimoniales en diminuant la fertilisation sur le moyen terme.

Les prairies fauchées moyennement inondables (Prairie humide)

Ces prairies sont composées d'espèces de prairies mésophiles ainsi que d'espèces végétales capable de se développer dans des **milieux inondés durant 3 mois de l'année**. Parmi ces espèces, on trouve la Silène fleur-de-coucou (*Lychnis flos-cuculi*), le Myosotis des marais (*Myosotis scorpioides*), l'Agrostide stolonifère (*Agrostis stolonifera*) ou le Populage des marais (*Caltha palustris*). Deux espèces caractéristiques de ces prairies sont patrimoniales en région : Le Sénéçon aquatique (*Senecio aquaticus*) et le Brome en grappe (*Bromus racemosus*)

Ces **prairies sont assez rares et en régression** à l'échelle régionale. Le drainage et l'intensification des pratiques menacent la préservation de ces prairies.

Les prairies longuement inondables (Prairie très humide)

Ces prairies se développent sur des **secteurs inondés de 3 à 6 mois par an**. Les espèces caractéristiques sont l'œnanthe fistuleuse (*Œnanthe fistulosa*), le Jonc articulé (*Juncus articulatus*) ou le Gaillet des marais (*Galium palustre*). **Ces espèces sont très sensibles au pâturage, et à la durée des inondations hivernales**. De ce fait, l'application d'une gestion autre qu'une fauche annuelle exportatrice telle qu'un pâturage et un drainage entraînerait la disparition de ce **groupement végétal assez rare et menacé en région**.

La disparition des prairies

Les prairies sont le siège d'une faune et d'une flore diversifiée. Comparativement aux cultures, elles permettent le développement de nombreuses espèces végétales qui peuvent être les plantes hôtes d'espèces de papillons, elles correspondent à l'habitat de prédilection de plusieurs espèces d'orthoptères, et enfin sont le garde mangé de l'avifaune.

Malgré de nombreux atouts environnementaux, le déclin des surfaces prairiales au détriment des surfaces de grandes cultures ne cesse de s'accroître en France et dans la région Nord-Pas-de-Calais depuis plusieurs décennies.

Pour preuve, la surface toujours en herbe (STH) est passé de 12,2 millions d'hectares en 1970 à 8 millions d'hectares en 2005 au niveau national. Dans le

département du Nord, cette même surface a diminué de 9 % entre 2000 et 2010 passant de 88 000 ha à 80 000 ha.



Illustration 4: Colchique d'automne (Colchicum autumnale)COQUEL Loïc - CEN



Illustration 5: Lychnis fleur-de-coucou (Lychnis flos-cuculi)COQUEL Loïc - CEN



Illustration 6: Cirse des champs (Cirsium arvense)COQUEL Loïc - CEN

Les plantes exotiques envahissantes

Définition

Une plante exotique envahissante est une plante qui, introduite volontairement ou involontairement par l'Homme, s'établit en dehors de sa région d'origine et se propage rapidement au détriment des espèces indigènes.

Impacts

- **Impacts écologiques**

Les plantes exotiques envahissantes entrent en concurrence avec la flore locale en formant des peuplements monospécifiques (une seule espèce) denses pouvant réduire localement la biodiversité, perturber les écosystèmes, et peut même changer le paysage.



Tableau 5: Le Solidage, (*Solidago canadensis*), Georg Slickers 2005

En plus des impacts sur l'environnement, elle peut poser des problèmes :

- **de santé publique** (comme des allergies) ;
- **économique** en portant atteinte aux activités humaines (perturbant la navigation ou l'écoulement des eaux par exemple).
- en région, on peut citer la Renouée du Japon, la Balsamine de l'Himalaya ou le Solidage, introduits pour orner les jardins et les parcs.



Illustration 7: Renouée du Japon, Juie-Anne Jorant, CEN 2012

Gestion

Il est recommandé de demander conseil au PNR avant d'intervenir sur les plantes invasives repérées sur la commune. En effet, que la gestion soit manuelle ou mécanique, des précautions sont à prévoir pour éviter leur dispersion. Il est également souhaitable d'assurer une veille des sites gérés pour s'assurer de la non repousse de ces espèces exotiques envahissantes.



Illustration 8: Balsamine de l'himalaya, Nathalie Delatre, CEN 2012.

Fiches habitats

Prairies de fauche mésohygrophile mésotrophe

Rareté régionale	AR	Directive habitat	
Tendance	R	Cahier habitat	
Menace	NT	Code Corine	37.21

Physionomie :

Prairie caractérisée par leur diversité floristique et par l'équilibre entre les espèces prairiales à large amplitude et les espèces de sols humides.

Flore caractéristique :

Silaus des prés (*Silaum Silaus*)*, Séneçon aquatique (*Senecio aquatica*)*, Oenanthe à feuille de Silaus (*Oenanthe silaifolia*)*⁺, Achillée sternutatoire (*Achillea ptarmica*)*
Brome en grappe (*Bromus racemosus*), Fétuque des prés (*Festuca pratensis*), Colchique d'Automne (*Colchicum autumnale*).

Ecologie :

Prairie regroupant les communautés prairiales fauchées plus ou moins maigres se développant sur des sols minéraux temporairement engorgés ou inondables.

Evolution et conservation :

Issue de l'instauration de pratiques agricoles extensives dans les mégaphorbiaies. Cette alliance regroupe des végétations dont l'état de conservation se dégrade sous l'effet du pâturage et du piétinement.

Gestion optimale :

Fauche exportatrice fin juin/début juillet seconde fauche en septembre/octobre.
Cette végétation ne doit pas être pâturée pour permettre une meilleure expression de sa richesse floristique.

Outil MAEC :

Suppression de la fertilisation (HE03) et retard de fauche au 15 juin (HE06)
Avec pour recommandations : absence de pâturage et retard de fauche au 1^{er} juillet.

* : espèce patrimoniale

+ : espèce menacée

Prairies de fauche mésohygrophiles¹⁰Physionomie :

Prairie haute dominée par une strate de graminées et piquetée d'espèces mésohygrophiles.
 La végétation est globalement bistratifiée malgré un nombre d'espèces présent entre les deux strates.
 La strate supérieure accueille les grandes graminées et des espèces de mégaphorbiaies.
 La strate inférieure recèle un certain nombre d'espèces prairiales rampantes (*Ranunculus repens*) ou de taille modeste (*Lotus pedunculatus*).

Végétation fermée est assez haute comprise entre 0.80 et 1 mètre.

Flore caractéristique :

Colchicum autumnale* (Colchique d'automne), ***Silvaum silaus* (Silaüs des prés)***, ***Festuca pratensis* (Fétuque des prés)**, *Crepis biennis* (Crépide bisannuelle), *Arrhenatherum elatius* subsp. *elatius* (Fromental élevé), *Alopecurus pratensis* (Vulpin des prés), *Centaurea jacea* (Centaurée jacée (s.l.)), *Holcus lanatus* (Houlque laineuse), *Festuca rubra* subsp. *rubra* (Fétuque rouge), *Lathyrus pratensis* (Gesse des prés), *Trisetum flavescens* (Trisetè jaunâtre), *Filipendula ulmaria* (Filipendule ulmaire), *Achillea ptarmica* (Achillée sternutatoire)*

Ecologie :

Présence dans les vallées alluviales fauchées souvent dans les parcelles les plus proches du cours d'eau au niveau du bourrelet de crue ou sur les marges externes des lits majeurs.
 Parfois présent dans des zones de suintement, marais asséchés, bermes routières, chemins forestiers.
 Les substrats sont souvent des alluvions sablo-limoneuses à limono-argileuses.

Evolution et conservation :

Végétation conditionnée par une exploitation avec fauche peu intensive (quantité d'intrants limités).
 Ces unités sont présentes en Avesnois dans le bocage et la Fagne de Trélon.
 Une surexploitation avec apport important d'engrais, l'utilisation d'herbicides et les fauches multiples appauvrit beaucoup ces prairies et les fait évoluer vers une végétation du *Rumici obtusifolii-Arrhenatherenion elatioris*.
 Lorsque le pâturage prend le dessus sur la fauche, ces prairies évoluent vers une communauté végétale du *Cardamino pratensis-Cynosurenion cristati*.
 En termes de conservation il est conseillé de conserver ou d'améliorer la qualité physico-chimique des eaux à l'échelle du bassin-versant

Outils MAEC :

Suppression de la fertilisation (HE03) et retard de fauche au 15 juin (HE06)
 Avec pour recommandations : absence de pâturage

Gestion optimale :

Fauche exportatrice fin juin/début juillet seconde fauche en septembre/octobre.
 Cette végétation ne doit pas être pâturée.

¹⁰ *=espèce patrimoniale

Arrhenatherion elatioris Koch 1926Colchico autumnalis - Arrhenatherenion
elatioris B. Foucault 1989Statuts et codes :Localisation :

Rareté régional	R ?	Cahier habitat	6510
Tendance	R	Code Corine	38.22
Menace	DD	Surface totale	
Directive habitat	Oui		

2015_FC_GP_3_1

Oenanthion fistulosae de Foucault 2008

Prairies alluviales longuement inondables

Rareté régionale	AR	Directive habitat	
Tendance	R	Cahier habitat	
Menace	NT	Code Corine	37.24

Physionomie :

Végétation dense de 40 à 60 cm de hauteur, elle occupe des surfaces peu étendues, parfois en mosaïque avec d'autres végétations prairiales exploitées plus intensivement ou des végétations de grandes herbes de type roselières ou grandes cariçaies.

Flore caractéristique :

Oenante fistulosa (**Oenante fistuleuse**)*, *Ranunculus repens* (Renoncule rampante), *Rumex crispus* (Patience crêpue), *Myosotis scorpioides* (Myosotis des marais).

Ecologie :

Végétation des petites vallées dans les plus bas niveaux topographiques.
Substrats alluviaux hydromorphes à Gley, souvent assez riches en matière organique, sols plus ou moins riches en bases à légèrement acide.
Se développe dans les zones les plus longuement inondables où l'eau peut stagner en surface de l'hiver jusqu'au printemps, végétation héliophile.

Evolution et conservation :

Végétation dépendante d'une exploitation extensive par fauche ou pâturage léger entre mai et octobre.
Oligotrophisation possible avec apparition de nouvelles espèces (Laîche noire (*Carex nigra*), Succise des prés (*Succisa pratensis*) ..)
Leur maintien passe par de la fauche exportatrice ou à défaut par un pâturage extensif limité dans le temps et dans la charge (nombre d'UGB).
Ceci en assurant la pérennité de cette prairie longuement inondable par la préservation du fonctionnement hydrogéologique superficiel et le maintien de la qualité des eaux.

Gestion optimale :

Il s'agit d'une végétation de prairies de fauche ayant un caractère dégradé si bien qu'il n'est pas possible de lui attribuer une association végétale. Seule la fauche exportatrice (en juillet puis septembre/octobre) peut permettre de restaurer des végétations plus diversifiées de haut intérêt patrimonial.

Outils MAEC :

Suppression de la fertilisation (HE03) et retard de fauche au 15 juin (HE06)
Avec pour recommandation s : absence de pâturage et retard de fauche au 1^{er} juillet.

* = espèces patrimoniales

Oenanthion fistulosae de Foucault 2008Oenantho fistulosae - Caricetum
vulpinae - Trivaudey 1989Prairie fauchée à *Oenanthe fistuleuse* et Laîche des renards

Rareté régionale	RR	Directive habitat	
Tendance	R	Cahier habitat	
Menace	EN	Code Corine	37.2

Physionomie :

Prairie à végétation dense, haute de 40 à 60 cm.

Elle occupe des surfaces peu étendues, parfois en mosaïque avec d'autres végétations prairiales exploitées plus intensivement ou des végétations de grandes herbes de type roselières ou grandes cariciées.

Flore caractéristique :

Carex vulpina* (Laîche des renards)*°, *Oenantho fistulosa* (ñ nanthe fistuleuse)

Ranunculus repens (Renoncule rampante), *Rumex crispus* (patience crépue), *Myosotis scorpioides* (Myosotis des marais), *Ranunculus flammula* (renoncule flammette), *Carex acuta* (Laîche aiguë), *Glyceria fluitans* (Glycérie flottante), *Eleocharis palustris* (Eleocharie des marais), etc.

Ecologie :

Cette végétation se développe dans les zones les plus longuement inondées où l'eau peut stagner en surface en période hivernale jusqu'au printemps. Celle-ci apprécie les zones exposées au soleil mais ne supporte pas le piétinement.

Evolution et conservation :

Association végétale stable mais dépendante d'une exploitation extensive par fauche ou pâturage léger entre les mois de mai et septembre-octobre.

Elle peut évoluer par eutrophisation et piétinement dû au pâturage très intensif par exemple.

Le maintien de la végétation par fauche exportatrice ou à défaut un pâturage extensif limité dans le temps et dans la charge, tout en assurant la pérennité de cette prairie longuement inondable par la préservation du fonctionnement hydrologique superficiel et le maintien de la qualité des eaux.

Gestion optimale :

Une fauche exportatrice au mois de juillet avec éventuellement une seconde fauche automnale (septembre/octobre).

Outils MAEC :

Suppression de la fertilisation (HE03) avec retard de fauche au 15 juin (HE06).

Avec pour recommandations l'absence de pâturage et une fauche après le 1^{er} juillet.

* : espèce patrimoniale

° : espèce protégée

Prairie pâturée à Renoncule rampante et Vulpin genouillé

Rareté régionale	AR	Directive habitat	
Tendance	R	Cahier habitat	
Menace	NT	Code Corine	37.2

Physionomie :

C'est une végétation dense et relativement haute mesurant entre 0,3 à 1 mètre. Sa composition floristique, relativement pauvre, est principalement composée de graminées et de plantes rampantes telles que le Vulpin genouillé ou bien encore la Renoncule flammette. La floraison estivale est plutôt discrète, colorée par la Cardamine des prés, le Myosotis des marais, etc.

Flore caractéristique :

***Ranunculus repens* (Renoncule rampante), *Alopecurus geniculatus* (Vulpin genouillé), *Carex vulpina* (Laîche des renards)*°**

Trifolium repens (Trèfle rampant), *Ranunculus flammula* (Renoncule flammette), *Galium palustre* (Gaillet des marais), *Lysimachia nummularia* (Lysimaque nummulaire), *Potentilla anserina* (Potentille des oies), *Glyceria fluitans* (Glycérie flottante), *Leontodon autumnalis* (Liondent d'automne), *Mentha aquatica* (Menthe aquatique), *Oenanthe fistulosa* (Oenanthe fistuleuse)*, *Myosotis scorpioides* (Myosotis des marais), *Eleocharis palustris* (Éléocharide des marais), etc.

Ecologie :

Ce type de végétation prairiale nécessite de grandes quantités d'eau tout au long de leur développement. Pour cela, elle affectionne tout particulièrement les sols argileux ou peu perméables bien exposés au soleil, dont les reliefs sont bas et inondés de manière régulière et prolongée (jusqu'au mois de mai) ou dans les bas de pente où s'accumulent les eaux de ruissellement.

Cette association de prairies est le résultat d'un pâturage plus ou moins extensif.

Evolution et conservation :

Cette association permanente dont la diversité floristique dépend d'une certaine manière de la charge de pâturage, dont l'augmentation excessive de celle-ci transformant cette végétation en prairie piétinée à Patience crépue et Vulpin genouillé. Elle est souvent en contact avec des prairies à végétation aquatique. Le fonctionnement hydrologique naturel des vallées et des versants avec résurgences est à préserver pour assurer la pérennité à long terme de cette prairie hygrophile.

GESTION OPTIMALE :

Il s'agit d'une végétation de pâturage extensif ou issue de la combinaison d'une gestion plus ou moins extensive par fauche + pâturage. Cette gestion doit être maintenue. Néanmoins, cette végétation en cas de fauche exclusive (en juillet puis en septembre/octobre) peut facilement évoluer vers une végétation de *Oenanthe fistulosa* ó *Caricetum vulpinae* de plus grand intérêt écologique.

Outils MAEC :

Dans l'optique de la restauration d'une végétation plus patrimoniale :

Suppression de la fertilisation (HE03) avec retard de fauche au 15 juin (HE06).

Avec pour recommandations l'absence de pâturage et une fauche après le 1^{er} juillet.

Fiches faune

Le Bruant jaune (*Emberiza citrinella*)

Description

Oiseau diurne de 15,5 à 17 cm. Le mâle a la tête jaune striée de brun, une longue queue, le dos brun strié de noir. La gorge est jaune, unie et les joues sont ornées d'un croissant brun. La femelle est plus terne. Les deux sexes présentent un croupion roux.

Photo: CEN NPDC



Protection et rareté

Nom latin	LRR	RAR_NPdC	Dét.ZNIEFF	DO	Protection_N	Berne
<i>Emberiza citrinella</i>	D	AC	Non	Non	Oui	II

Habitats

Bocages, haies, lisières forestières, zones buissonneuses.

Biologie, phénologie et régime alimentaire

Nicheur autochtone, la reproduction du Bruant jaune commence en mars, avec une ponte à la mi-mai.

Il est granivore de l'automne au printemps (une grande partie de sa nourriture d'hiver se trouve dans les marges herbeuses des champs, haies et fossés); insectivore du printemps à la fin de l'été.

C'est une espèce qui occupe plus particulièrement les milieux ensoleillés, avec des alternances de cultures et de prairies bocagères dont les haies sont plus ou moins dégradées avec la présence de trouées.

Le Bruant proyer (*Emberiza calandra*)

Description

Oiseau de 20 cm, assez terne, plus sombre au-dessus, plus clair en dessous, gris-brun avec de nombreuses stries longitudinales brun-foncé rappelant une alouette. Cet oiseau n'a pas de caractères distinctifs particuliers, mais l'absence de blanc sur les plumes de la queue le distingue des autres bruants. Le bec fort, conique, avec le bord de la mandibule supérieure recourbé en dedans.

Il émet des petits cris métalliques, cliquetants, brefs et souvent émis en séries rapides 'tsik-tsik-tik' ou 'schnirlrlr!'.



commons.wikimedia.org

Protection et rareté

Cette espèce subit depuis plusieurs années une baisse importante de ses effectifs (environ 50% de ses effectifs et de sa zone de présence). Cette régression s'explique par plusieurs facteurs dont principalement l'utilisation des produits phytosanitaires (insecticides et herbicides) mais également par la modification des pratiques agricoles.

Nom latin	LRRn	RAR_NPdC	Dét.ZNIEFF	DO	Protection_N	Berne
<i>Emberiza calandra</i>	NM	PC	Non	Non	Oui	III

Habitats

Milieus ouverts : champs cultivés, friches, prairies,...

Il apprécie les postes élevés pour chanter. Il peut se contenter d'arbres, de buissons épars, de fils aériens, de poteaux de clôture.

Biologie, phénologie et régime alimentaire

La saison de reproduction de l'espèce commence dès le mois de mars lorsque les mâles se mettent à chanter.

Il se nourrit à 75% de graines, céréales, feuilles, herbes, baies mais il peut aussi se nourrir d'insectes, d'araignées, de petits mollusques terrestres. Les jeunes sont toutefois nourris presque exclusivement d'insectes.

La Chevêche d'Athéna (*Athene noctua*)

Description

Petite chouette trapue, grise brune tachetée de blanc aux yeux jaunes avec un sourcil blanc évident. Les deux sexes sont relativement semblables, la femelle étant un peu plus grosse que le mâle.

Espèce relativement diurne malgré son nom : *Athene noctua*, on peut d'ailleurs l'observer en plein jour perchée sur des poteaux, des murets ou des toits.



Photo : © Jérôme Sottier

Protection et rareté

Nom latin	LRN	RAR_NPdC	Dét.ZNIEFF	DO	Protection_N	Berne
<i>Athene noctua</i>	LC	AC	Non	Non	Oui	II

Habitats

C'est un oiseau de bocage qui fréquente les milieux ouverts et cultivés, notamment les vergers où elle niche dans des vieilles cavités d'arbres. Elle affectionne aussi les vieux murs et reste fidèle au même gîte d'année en année.

Régime alimentaire

Régime alimentaire assez varié : elle consomme autant des insectes que des micromammifères mais aussi des petits reptiles (lézards), batraciens ou jeunes passereaux.

La Cigogne noire (*Ciconia nigra*)

Photo: G. SMELLINCKX

Description

La Cigogne noire est à peine plus petite que la Cigogne blanche (envergure pouvant atteindre 2,05 m). Elle se distingue par la couleur noire d'une grande partie de son plumage (tête, cou, dos et poitrine) qui présente des reflets métalliques verts ou violets. Seuls le bas de la poitrine et le ventre sont blancs. Elle possède un corps très élancé et un bec allongé.



Protection et rareté

Nom latin	LRN	RAR_NPdC	Dét.ZNIEFF	DO	Protection_N	Berne
<i>Ciconia nigra</i>	VU	AR	Oui	I	Oui	II

Habitats

Cette espèce affectionne les grands massifs forestiers à proximité de vallées humides avec des étangs et des cours d'eau.

Régime alimentaire

La Cigogne noire se nourrit principalement de grenouilles et d'insectes. Elle pêche essentiellement dans les ruisseaux forestiers et les ornières. Elle peut également se nourrir de poissons dont le Chabot (petit poisson des cours d'eau rapides et peu profonds, à eaux fraîches et bien oxygénées). La présence de cette espèce est donc conditionnée à des cours d'eau de bonne qualité.

Le Conocéphale des roseaux (*Conocephalus dorsalis*)

Description

Cette sauterelle, de couleur vert pâle, très similaire à leur environnement, mesurant 12 à 18 mm de long. Il ressemble à l'espèce voisine, *Conocephalus fuscus*, mais les élytres sont plus courtes.

L'oviscapte (appendice abdominal servant permettant de déposer les œufs) de la femelle est recourbé et plus court.

Les deux appendices du mâle portent vers leur extrémité, chacun une dent latérale interne plus longue.

Il émet une stridulation discrète composé de deux motifs différents régulièrement alternés « rrrr-tttt-rrrr-tttt... »



wikimedia.org

Protection et rareté

Nom latin	LRN	RAR_NPdC	Dét.ZNIEFF	DH	Protection_N	Berne
<i>Conocephalus dorsalis</i>	3	AC	Z1	Non	Non	Non

Habitats

Cette espèce fréquente les milieux humides avec une forte exigence de la qualité de son environnement. Elle fréquente plus particulièrement les bords de cours d'eau, évoluant parmi la végétation des berges.

Elle a beaucoup régressé à cause de la disparition de ses milieux naturels : drainage, assèchement, urbanisation...

Biologie, phénologie et régime alimentaire

Il est adulte entre juillet et octobre. Cette sauterelle est plus active de jour que de nuit. Grâce à ses couleurs et motifs il se dissimile facilement dans la végétation.

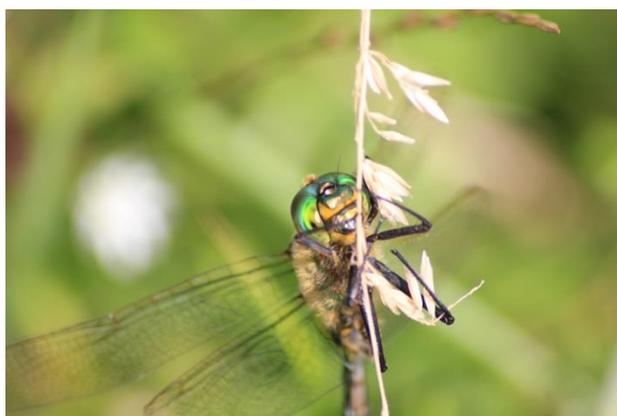
La femelle pond dans les tiges des végétaux après y avoir effectué une brèche avec ses mandibules.

Cette sauterelle se nourrit de plantes. On dit qu'il est phytophage.

Cordulie métallique (*Somatochlora metallica*)

Description

Libellule de taille moyenne à coloration générale vert métallique à ne pas confondre avec la Cordulie bronzée. Elle s'en distingue par la présence sur le devant du front d'une bande jaune transversale.



Source photo : G. PETUS

Protection et rareté

Nom latin	LRN	RAR_NPdC	Dét.ZNIEFF	DH	Protection_N	Berne
<i>Somatochlora metallica</i>	NT	AR	Oui	Non	Non	Non

Habitats

Elle fréquente les étangs, les étangs tourbeux, les lacs, les tourbières à sphaignes parfois dans les rivières lentes et les ruisseaux assez rapides.

En région Nord-Pas-de-Calais elle trouve un habitat favorable en Avesnois et sur le territoire du PNR Scarpe-Escout où elle fréquente les étangs tourbeux et autres plans d'eau. Elle est connue principalement dans le département du Nord.

Régime alimentaire

L'espèce se nourrit d'insectes chassés au-dessus des plans d'eau et étangs.

Le Criquet ensanglanté (*Stetophyma grossum*)

Description

Ce criquet tient son nom de sa coloration peut ordinaire. Il est vert olive à brun, les femelles sont souvent maculées de rouge pourpré. Le bord antérieur des ailes présente une strie jaune et la face inférieure des fémurs postérieurs est généralement rouge.

sa taille varie beaucoup, oscillant entre 12 et 39 cm.

Les adultes sont observables de juillet à octobre.



Photo : Florian Guillaume : PNRA : 2017

Protection et rareté

Nom latin	LRN	RAR_NPdC	Dét.ZNIEFF	DH	Protection N	Berne
<i>Stetophyma grossum</i>	4	PC	Z1	Non	Non	Non

Habitats

Cette espèce fréquente uniquement les endroits humides : prairies hygrophiles, végétation des rives et des marais. Il est ainsi, un excellent indicateur de l'état de santé des milieux humides.

Elle a beaucoup régressé à cause de la disparition de ses milieux naturels : drainage, assèchement, urbanisation...

Biologie, phénologie et régime alimentaire

Il est adulte entre juillet et octobre. Ce criquet vole avec aisance. Ses stridulations sont des petits déclics émis à intervalles irréguliers. En cas de danger, ces déclics peuvent être émis par des criquets des deux sexes.

La femelle pond ses œufs au niveau du sol, soit elle les enterre légèrement, soit elle les dépose dans la végétation basse.

Le Criquet ensanglanté se nourrit de plante. On dit qu'il est phytophage.

L'Hypolaïs polyglotte (*Hippolais polyglotta*)

Description

L'Hypolaïs polyglotte est très semblable à l'Hypolaïs icterine. Cette espèce mesure environ 14 cm. Elle présente une gorge, une poitrine et un ventre jaune vif alors que les parties supérieures sont brunes. Le front est rond, avec un sourcil jaune, le bec long et épais, jaune orangé. Contrairement à l'Hypolaïs icterine, elle ne présente pas de plage blanchâtre sur les ailes et ses pattes sont brunâtres ou grisâtres.

Photo: CEN NPDC



Protection et rareté

Nom latin	LRR	RAR_NPdC	Dét.ZNIEFF	DO	Protection_N	Berne
<i>Hippolais polyglotta</i>	NM	AR	Non	Non	Oui	II

Habitats

Prairies où il apprécie la proximité de haies libres et touffues puis de bosquets. Il affectionne également la vie en forêt composée de chênes ou bien encore de jeunes arbres.

Biologie, phénologie et régime alimentaire

L'Hypolaïs polyglotte hiverne en Afrique occidentale. On l'observe en France du printemps à l'été, entre avril et septembre. Elle niche dans les arbres et les buissons. Elle est insectivore.

Le Rougequeue à front blanc (*Phoenicurus phoenicurus*)

Description

Oiseau élancé de taille moyenne (long de 13 à 14,5 cm). Le mâle adulte présente un masque noir, une poitrine rouge-orangée, un bandeau blanc ; la calotte et le dos sont gris cendré. La femelle est brun-gris dessus et blanc chamois dessous.



Rougequeue à front blanc
(*Phoenicurus phoenicurus*),
CC BY-SA 3.0

Protection et rareté

Nom latin	LRN	RAR_NPdC	Dét.ZNIEFF	DO	Protection_N	Berne
<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	LC	AR	Non	Non	Oui	II

Habitats

Boisements variés. Bocage avec des arbres de haut jet et des arbres têtards. On peut l'observer dans les arbres et buissons au sein des villages.

Biologie, phénologie et régime alimentaire

Hiverné en Afrique sahélienne. Il est présent sous nos latitudes entre avril et octobre. Niche dans les trous d'arbres, de mur. Le Rougequeue à front blanc est principalement insectivore.

La Sérotine commune (*Eptesicus serotinus*)

Description

Grande chauve-souris (31 à 38 cm d'envergure) robuste à forte mâchoire. Ses oreilles sont noires, relativement grandes, triangulaires avec le sommet arrondi, et avec 5 plis sur le bord postérieur. Les ailes sont larges. Sa mâchoire est forte. Le pelage est long et soyeux. Les poils dorsaux sont bruns sombres à la base, souvent plus clairs à leur extrémité. Le pelage ventral est plus clair, brun-jaune ou gris brun. La face et les ailes sont très sombres, tirant vers le noir.



Source photo : CEN NPDC

Protection et rareté

Nom latin	LRN	RAR_NPdC	Dét.ZNIEFF	DH	Protection_N	Berne
<i>Coccythraustes coccythraustes</i>	LC	AC	Non	IV	Oui	II

Habitats

Pour son gîte d'été, c'est une hôte régulière des habitations, qu'elles soient modernes ou anciennes. On la trouve dans les combles chauds recouverts d'ardoises ou derrière les parois de placoplâtre.

Son territoire de chasse préférentiel est le bocage, les prairies, les zones humides et les parcs et jardins. Elle chasse dans un rayon de 3 km de son gîte d'été.

L'hiver, elle hiberne en solitaire et généralement dans les toitures, les greniers, les anfractuosités.

Biologie, phénologie et régime alimentaire

Elle hiberne de novembre à fin mars puis au début du mois d'avril vient rejoindre son gîte d'été pour former une colonie généralement sous une toiture. Elle est très fidèle à son gîte si les conditions favorables sont maintenues. Elle forme généralement des colonies de 10 à 50 individus. Elle chasse en petites escadrilles à hauteur de la végétation en survolant les vergers, les prairies et les éclairages publics des villages. Son régime alimentaire est opportuniste et varié, elle se nourrit de coléoptères, lépidoptères (papillons), diptères (mouches) etc. Les naissances ont lieu tout au long du mois de juin, créant beaucoup d'agitation au sein de la colonie. Les jeunes quittent la colonie entre 4 et 5 semaines après leur naissance.

Le Triton crêté (*Triturus cristatus*)

Description

La tête est aussi longue que large. La peau dorsale est brun-noir, habituellement ponctuée de gros ronds noirs et recouverte de granulations blanchâtres sur les flancs. Le ventre est jaune vif fortement ponctué de noir et la gorge est noire. Le mâle reproducteur possède une crête dorsale, bien dentelée. Les mâles mesurent entre 11 et 14 cm et les femelles entre 12 et 15 cm.

Photo: CEN NPDC



Protection et rareté

Nom latin	LRN	RAR_NPdC	Dét.ZNIEFF	DH	Protection_N	Berne
<i>Triturus cristatus</i>	LC	AC	Oui	II & IV	Oui	II

Les observations de l'espèce en Avesnois montrent que ses secteurs de présence ont fortement régressé.

Habitats

L'habitat terrestre est constitué de zones de boisements, haies et fourrés situés à quelques centaines de mètres de la zone de reproduction. Il se reproduit dans des points d'eau stagnante, présents en grande densité sur son territoire et préférentiellement exempts de poisson. De ce fait, l'hétérogénéité des habitats (présence de milieux arbustifs ou arborés, de mares à forte densité) est adéquate pour assurer l'ensemble du cycle de vie de l'espèce. Un réseau bocager dense et une multitude de mares prairiales lui conviennent particulièrement.

Biologie

Lors de la migration pré-nuptiale, entre janvier et mai, les individus sortent des boisements pour aller vers les mares. La saison de reproduction qui dure une dizaine de jours environ, se situe entre la mi-mars et la fin avril. Enfin, les individus quittent les points d'eau pour retourner dans les lieux d'hivernage, durant les mois de septembre et octobre.

Protection et rareté régionale

En tant qu'amphibien, l'espèce est protégée à l'échelle française. En région, cette espèce est considérée comme assez commune.

Fiches flore

Achillée sternutatoire (*Achillea ptarmica*)

Famille des Asteracées (Composées)

Description

Plante vivace assez grande, à tige érigée et à souche ligneuse rampante. Les feuilles, alternes et insérées directement sur la tige, sont étroites et à bords dentés. L'inflorescence est un corymbe de petits capitules blancs.

Elle fleurit en été. On la trouvera sur des lieux humides, sur sol acide ou neutre.

Photo: G.
PETUS



Protection et rareté

Nom latin	Dét. ZNIEFF	P.NPDC	LRR	Rar. NPdC	Men. NPdC
<i>Achillea ptarmica</i>	<u>oui</u>	<u>Oui</u>	<u>NT</u>	<u>AC</u>	<u>non</u>

Menace et conservation

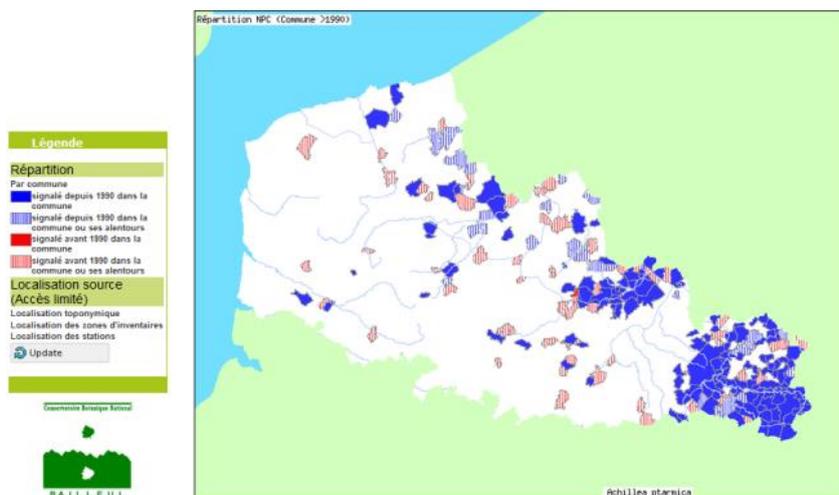
Surtout menacée par la disparition des zones humides et les pratiques agricoles intensives

Habitats de présence

Prairies extensives hygrophiles à mésohygrophiles

Mégaphorbiaies

Répartition géographique de l'espèce



Dorine à feuilles alternes (*Chrysosplenium alternifolium*)

Famille des Saxifragaceae

Description

Petite plante vivace d'une quinzaine de centimètre, aussi appelée « Cresson dorée » ou « Cresson des rochers ». Ses feuilles caulinaires sont alternes, réniformes et crénelées. Les supérieures teintées de jaune. Ses fleurs sont jaunâtres, brièvement pédicellées, rapprochées en glomérules formant une cyme corymbiforme. La couleur jaune d'or des feuilles supérieurs et des fleurs a donné son nom de « Dorine » à cette plante.

Photo: G.
PETUS



Protection et rareté

Nom latin	Dét. ZNIEFF	P.NPDC	LRR	Rar. NPdC	Men. NPdC
<i>Chrysosplenium alternifolium</i>	(Oui)	Oui	non	AR	LC

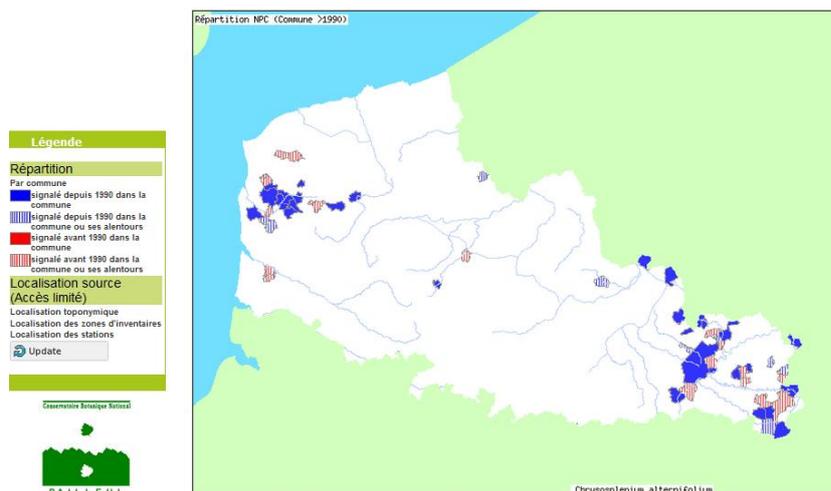
Menace et conservation

Principalement menacée par les changements hydrologiques des vallées dans lesquelles les végétations qui l'hébergent se développent, le changement de qualité physico chimique des eaux et la déstructuration de son habitat lors de travaux forestiers.

Habitats de présence

Vallons forestiers inondables liés à des petits cours d'eaux vives
Végétations basses des sources, ruisseaux, suintements et plus particulièrement microphorbiaie (transition entre la zone humide et la forêt) à Cardamine amère et Dorine à feuilles opposées.

Répartition géographique de l'espèce



Laîche des renards (*Carex vulpina*)

Famille des Cypéracées

Description

Espèce vivace, mesurant de 30 à 100cm. Floraison entre mai et juin. Plante glabre, à tige robuste et très scabre. Feuilles larges de 4-8mm. Inflorescence cylindrique, compacte constituée de nombreux épis bisexués à fleurs mâles au sommet. Cette espèce se développe dans les prairies hygrophiles mésotrophes à eutrophes parfois en contexte intraforestier ou au bord des eaux.



1Photo : Germain Petus; PNRA ; 2016

Protection et rareté

Nom latin	Dét. ZNIEFF	P.NPDC	LRR	Rar. NPdC	Men. NPdC
<i>Carex vulpina</i>	Oui	Oui	Oui	R	NT

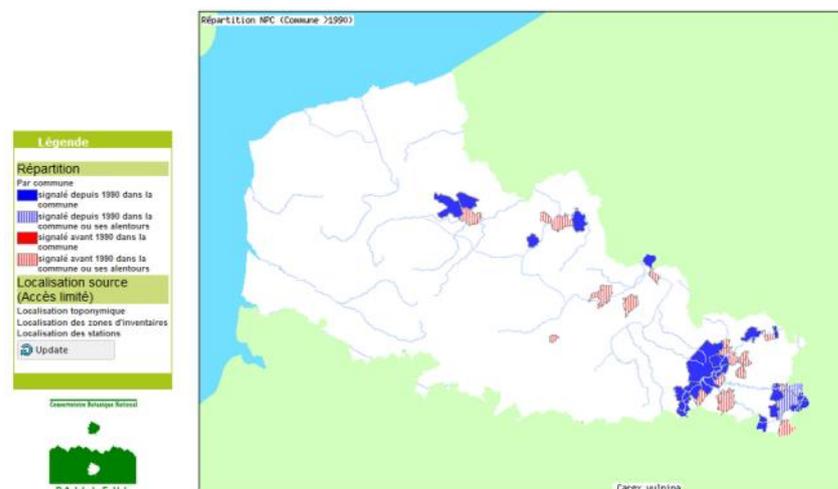
Habitats de présence

Prairies humides mésotrophes (moyennement riche en nutriments) à eutrophes (riches en matières organiques) (CB : 37.2)

Menace et conservation

Espèce très sensible à la perturbation de ses habitats. La mise en place de mesures spécifiques alliant conservation du milieu naturel et exploitation agricole extensive avec un retard de fauche et une diminution des amendements dans la parcelle sont les mesures favorables à son maintien à l'échelle du territoire régional.

Répartition géographique de l'espèce



Oenanthe fistuleuse (*Oenanthe fistulosa*)

Famille des Apiaceae

Description

Plante vivace de 40-80 cm. Tige dressée, très creuse et striée. Feuilles à pétiole long et creux. Ombelles fructifères à 2-4 rayons courts. Fleurs blanches, parfois un peu rosées, les centrales presque insérées sur la tige et fertiles, les extérieures plus grandes et stériles.

La fleur peut être visible de juin à août.

Protection et rareté



Nom latin	Dét. ZNIEFF	P.NPDC	LRR	Rar. NPdC	Men. NPdC
<u><i>Oenanthe fistulosa</i></u>	<u>Oui</u>	<u>Non</u>	<u>Non</u>	<u>PC</u>	<u>NT</u>

Habitats de présence

Prairies humides eutrophes (CB 37.2)

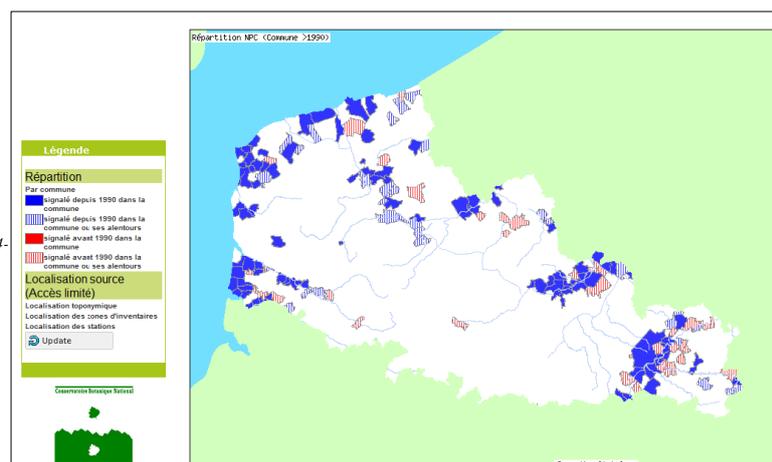
Menace et conservation

La principale menace est la disparition des prairies, soit par retournement, soit par intensification, soit par plantation (peupleraies notamment).

La préservation passe par le maintien des activités pastorales (fauchage et/ou pâturage tardif vers la fin août).

Répartition géographique de l'espèce

DIGITALE2 (Système d'information sur la flore et la végétation sauvage) [En ligne]. Bailleul : Centre régional de phytosociologie/Conservatoire botanique national de Bailleul, 1994-2011. (Date d'extraction ou de consultation)



Renouée bistorte (*Persicaria bistorta*)

Famille des Polygonacées

Description

Espèce vivace, mesurant de 20 à 100cm. Floraison entre mai et septembre. Tige simple. Feuilles glauques, simples et brusquement rétrécies à la base et décurrentes sur un long pétiole. Fleurs roses en épi unique terminant la tige et large de 1 à 3 cm.

Cette espèce se développe dans les prairies humides, fossés, bois clairs frais. Persiste à l'état stérile dans des lieux fortement ombragés.

Photo: F. CHARLET



Protection et rareté

Nom latin	Dét. ZNIEFF	P.NPDC	LRR	Rar. NPdC	Men. NPdC
<i>Persicaria bistorta</i>	<u>Oui</u>	<u>Oui</u>	<u>Non</u>	<u>R</u>	<u>NT</u>

Habitats de présence

Pâtures mésophiles (38.1)

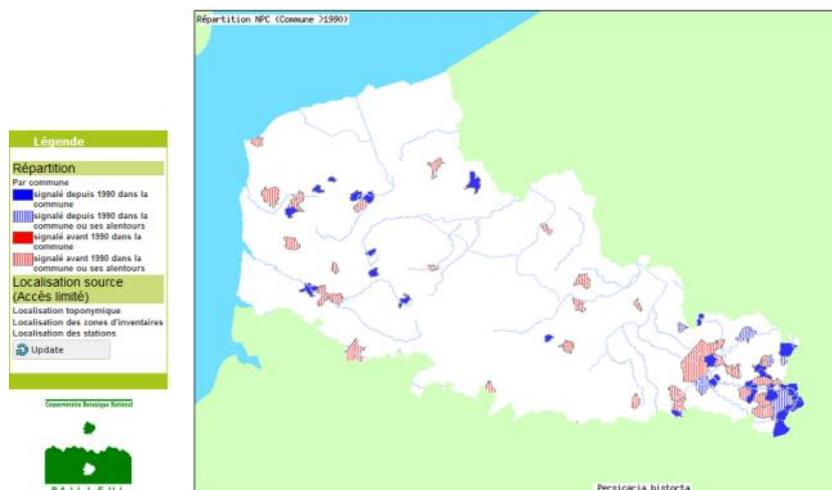
Prairies de fauche inondables oligotrophes (CB : 37.2)

Menace et conservation

Espèce très sensible à la perturbation de ses habitats.

La mise en place de mesures spécifiques favorisant la conservation du milieu naturel grâce à une gestion raisonnée de la parcelle par une fauche tardive et un pâturage léger permettra son maintien à l'échelle du territoire.

Répartition géographique de l'espèce



Saxifrage granulée (*Saxifraga granulata*)

Famille des Saxifragacées

Description

Espèce vivace, mesurant de 15 à 60cm. Floraison entre mai et juin. Plante recouverte de poils visqueux remarquable par sa multiplication végétative à l'aide de bulbilles se développant à l'aisselle des feuilles basilaires. Feuilles à limbe bordées de grandes dentelures. Fleurs blanches composées de cinq pétales, longues de 12-17mm en grappe lâche. Cette espèce se développe dans des prairies sèches moyennement riches en nutriments, pelouses sur sables pauvres en bases ou en voie de décalcification.



2 Photo : Germain Petus; PNRA ; 2016

Protection et rareté

Nom latin	Dét. ZNIEFF	P.NPDC	LRR	Rar. NPdC	Men. NPdC
<i>Saxifraga granulata</i>	Oui	Oui	Oui	AR	EN

Habitats de présence

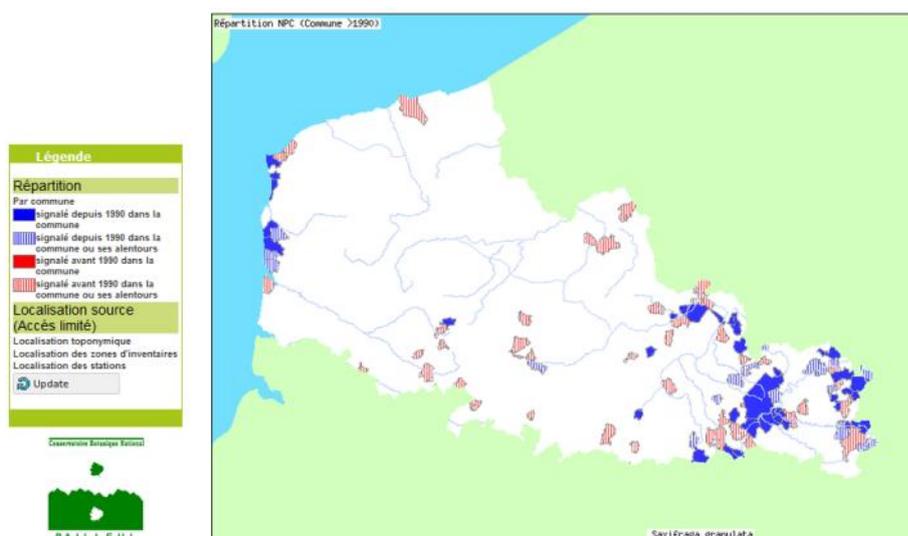
Bas marais (CB : 54)

Prairies de fauches inondables oligotrophes (pauvre en élément nutritif) (CB : 37.2)

Menace et conservation

Quelques populations sont prises en compte dans le cadre de protections juridiques ou foncières. L'espèce a fortement régressé, suite aux modifications des pratiques agricoles. Sa conservation in situ n'est envisageable que si des mesures incitatives pour le développement d'une agriculture moins intensive sont mises en place.

Répartition géographique de l'espèce



Scirpe des bois (*Scirpus sylvaticus*)

Famille des Cypéracées

Description

Espèce vivace, mesurant de 40 à 100 cm. Floraison entre juin et août. Plante glabre, à tige dressée. Longues feuilles vert clair, planes, rudes et aiguës au sommet.

Inflorescence très rameuse en grande ombelle composée de rameaux nombreux épis vert brun réunis en petite tête. Cette espèce se développe toujours sur des sols hydromorphes humides à engorgés et assez riches.



3Photo : Germain Petus; PNRA; 2016

Protection et rareté

Nom latin	Dét. ZNIEFF	P.NPDC	LRR	Rar. NPdC	Men. NPdC
<i>Scirpus sylvaticus</i>	Oui	Oui	Non	AC	LC

Espèce qui bénéficie d'une protection au niveau régional.

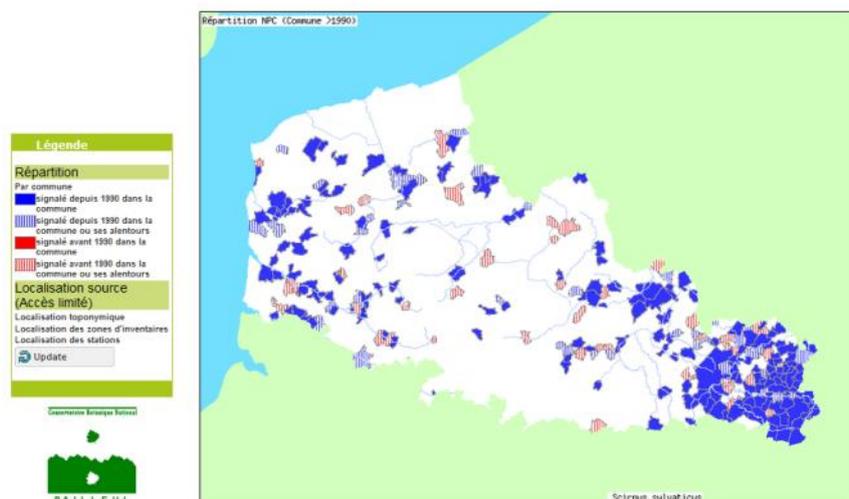
Habitats de présence

Bas marais, prairies de fauche inondables, mégaphorbiaies

Menace et conservation

En dehors des massifs forestiers où la plante est peu menacée, la Scirpe des bois est de plus en plus vulnérable dans ses stations prairiales en raison des pratiques agricoles intensives (amendement, retournement, pression de fauche excessive).

Répartition géographique de l'espèce



Séneçon aquatique (*Senecio aquaticus*)

Famille des Asteraceae

Description

Plante herbacée à tige dressée de 40 à 60 cm, à rameaux principalement présents dans le haut de la plante. Feuilles supérieures profondément divisées. Tige ramifiée dès la partie inférieure de la plante et portant de nombreux capitules (regroupements de fleurs sessiles serrées les unes contre les autres et réunies dans un réceptacle). Inflorescence jaune à fleurs ligulées externes rayonnantes visible de juin à août.

Photo: SMPNRA



Protection et rareté

Nom latin	Dét. ZNIEFF	P.NPDC	LRR	Rar. NPdC	Men. NPdC
<i>Senecio aquaticus</i>	Oui	Oui	Non	R	NT

Habitats de présence

Prairies humides et mégaphorbiaies (CB 37)

Menace et conservation

La principale menace est la disparition des prairies, soit par retournement, soit par intensification du pâturage, soit par plantation (peupleraies notamment).

La préservation passe par le maintien des activités pastorales (fauchage et/ou pâturage léger).

Répartition géographique de l'espèce

